



RAPPORT DE GESTION 2020

PRÉAVIS N° 02/03.2021

RAPPORT DU COMITÉ DE DIRECTION AU CONSEIL INTERCOMMUNAL
SUR SA GESTION DURANT L'ANNÉE 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions :

1. de la loi du 28 février 1956 sur les communes (article 93c),
2. du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (article 34),
3. du règlement du Conseil intercommunal de l'Association de communes Police Région Morges du 27 novembre 2012 (article 68),

le Comité de direction a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion pendant l'exercice 2020.

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	4
1 LES AUTORITÉS (LÉGISLATURE 2016-2021)	5
1.1 LE COMITÉ DE DIRECTION	5
1.2 LE CONSEIL INTERCOMMUNAL	5
1.3 LA COMMISSION DE POLICE (HORS LÉGISLATURE)	6
2 ACTIVITÉS	8
2.1 LA CRISE PANDÉMIQUE COVID-19	8
2.2 LA COLLABORATION RENFORCÉE (CORE)	10
2.3 INTERVENTIONS, RAPPORTS ET PLAINTES	12
2.4 PRÉVENTIONS	22
2.5 UNITÉ DE SURVEILLANCE DU TRAFIC (ST)	24
2.6 PRESTATIONS CONTRACTUELLES PRM - COMMUNES	27
2.7 AMENDES D'ORDRE HORS STATIONNEMENT ET HORS RADAR	30
2.8 SECRETARIAT	32
2.9 POLICE DU COMMERCE	32
2.10 SERVICE DES INHUMATIONS	33
2.11 UNITÉ D'EXPLOITATION, SYSTÈMES D'INFORMATION ET LOGISTIQUE (ESIL)	33
2.12 CONDUITE ET GESTION DU PERSONNEL	34
2.13 FORMATIONS	35
2.14 INVENTAIRE DU MATÉRIEL DE POLICE	37
3 ORGANISATION	39
3.1 ORGANIGRAMME	39
3.2 COMMUNES MEMBRES	39
3.3 LE COMITÉ DE DIRECTION	40
3.4 LE CONSEIL INTERCOMMUNAL	41
3.5 COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES	42
4 CONCLUSION	43

PRÉAMBULE

A la demande de la Commission de gestion du Conseil intercommunal, la présentation du rapport de gestion a été modifiée, afin de le concentrer sur les événements qui ont fait l'année 2020 et de proposer un contenu plus dynamique, organisé en 3 grandes parties, plus la conclusion.

Le message du Comité de direction ainsi que les activités institutionnelles législatives et exécutives font l'objet d'un premier chapitre, de même que la Commission de police directement subordonnée au Comité de direction. Toutes les activités opérationnelles et administratives sont présentées dans un grand 2^{ème} chapitre. Le 3^{ème} chapitre est consacré à l'organisation de la PRM, et à la composition de ses différents organes. Une annexe complète le rapport, dans laquelle il est rappelé les missions et activités des entités de la PRM, qui ne varient pas ou peu d'une année à l'autre, ce qui permet de consacrer le rapport lui-même aux activités qui se sont déroulées durant l'année 2020.

Un chapitre est spécialement consacré à la crise COVID-19 et ses conséquences structurelles, ainsi qu'au projet de collaboration renforcée entre les polices communales et la Police cantonale.

De plus, lorsque cela s'est avéré pertinent, l'activité 2020 de certaines entités de la PRM est mise en relief avec les résultats des années 2018 et 2019 et ce, dans le but de proposer une lecture évolutive. Les graphiques illustrent l'évolution constatée, appuyés par des commentaires sur les observations faites. Il convient de préciser que les explications des phénomènes ne sont pas exhaustives.

Nous souhaitons dédier le présent rapport à M. François Ludwig, feu Président de la Commission des finances et de gestion, dont nous avons appris le décès lors de la rédaction de ces lignes. Au travers de son engagement constructif et de ses questionnements pertinents et avisés, il nous a poussés à repenser le contenu et la structure du rapport de gestion. Nos pensées vont à son épouse, sa famille et ses proches afin qu'ils trouvent le courage nécessaire pour surmonter cette épreuve.

1 LES AUTORITÉS (LÉGISLATURE 2016-2021)

1.1 LE COMITÉ DE DIRECTION

1.1.1 SON MESSAGE ET SES ACTIVITÉS

Le maintien de la sécurité et de la mobilité des habitants sur tout le secteur PRM a été complexe en raison des très nombreux chantiers communaux et cantonaux, mais surtout avec l'arrivée de la pandémie COVID-19. Les différents services de la PRM ont été fortement sollicités afin de faire respecter les nombreuses directives et mesures fédérales, cantonales et communales édictées tout au long de l'année. Ils ont dû sans cesse s'adapter afin de mettre en place, d'accompagner et de faire comprendre tous ces changements aux citoyens, aux commerces et aux établissements publics notamment.

Le Comité de direction a été mis à contribution, de manière soutenue, tout au long de l'année pour de nombreuses décisions et événements de conduite (22 séances). Les réunions se sont déroulées soit en présentiel, soit en visioconférence. La Délégation Ressources humaines a tenu 6 séances.

Concernant les statuts, une première phase de consultation a été faite auprès des 6 Municipalités du secteur de la PRM. Toutes les communes ont répondu dans le courant de l'année. Une synthèse de toutes les remarques et propositions de changements a été compilée et communiquée au Comité de direction afin de les analyser.

Le Comité de direction ne saurait conclure son message sans saluer et remercier, cette année encore mais cette année de crise en particulier, tous les services pour l'effort soutenu sans relâche dans les conditions compliquées engendrées par la pandémie, afin de garder le même degré de sécurité et le maintien de la qualité élevée des prestations fournies à la population. Il soutient enfin les synergies qui se sont constituées durant cette crise qui permettront de garantir encore plus de sécurité à l'ensemble de notre population.

Il lui plaît également de relever les bonnes relations qui prévalent avec le Conseil intercommunal et les différentes commissions et les remercie sincèrement de leur investissement. Il souhaite que cet état d'esprit positif, basé sur une confiance réciproque, perdure.

1.2 LE CONSEIL INTERCOMMUNAL

1.2.1 SES ACTIVITÉS ET DÉCISIONS

En raison de la pandémie COVID-19, le Conseil intercommunal, composé des 32 délégués des communes membres (point 1.4 du présent document), n'a pu se réunir en présentiel qu'à deux reprises.

- Séance du 30 juin à Tolochenaz
 - Sont approuvés les préavis concernant le rapport de gestion 2019 et les comptes de l'exercice 2019.
 - Sont élus les nouveaux président et vice-président.
- Séance du 15 septembre à Saint-Prex

→ Est approuvé le préavis relatif au budget de l'exercice 2021.

1.2.2 MOTIONS EN SUSPENS AU 31 DÉCEMBRE 2020

Motion de M. Maurice Jatton par laquelle il « Demande au Comité de direction d'étudier la mise en place d'une Commission de police garantissant une meilleure neutralité, en intégrant une composante politique (non juridique ni policière) dans ladite Commission. Ainsi, l'étude doit porter sur la création d'une Commission de police composée d'un ou trois Municipaux, comme le permet l'article trois de la Loi sur les contraventions ».

Situation au 31 décembre 2020

Une Commission ad hoc a été nommée pour la prise en considération ou pas de la motion. Le rapport devrait intervenir en 2021.

1.2.3 POSTULATS EN SUSPENS AU 31 DÉCEMBRE 2020

Aucun postulat en suspens.

1.2.4 VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES EN SUSPENS AU 31 DÉCEMBRE 2020

VŒU N° 1 - 2016

La commission demande au Comité de direction de poursuivre les travaux de finalisation pour un Règlement de police PRM coordonné, voire unifié.

Situation au 31 décembre 2020

Les statuts révisés ont été envoyés pour consultation aux Exécutifs de nos 6 communes, qui ont nommé des commissions consultatives. Chaque commune a renvoyé son rapport avec ses remarques et propositions. Une synthèse a été faite et proposée au Comité de direction afin de préparer la suite de la procédure qui interviendra dès 2021 ou lors de la prochaine législature. Cela signifie que le processus de validation des Règlements de police se déroulera au plus tôt lors de la prochaine législature.

1.3 LA COMMISSION DE POLICE (HORS LÉGISLATURE)

1.3.1 RAPPEL DES COMPÉTENCES

La Commission de police agit sur la délégation de compétences du Comité de direction et constitue « l'autorité municipale » au sens de l'art. 3 de la loi sur les contraventions du 19 mai 2009 (LContr). Subordonnée directement au Comité de direction, elle s'occupe de toutes les communes membres de la PRM et rend des ordonnances pénales concernant :

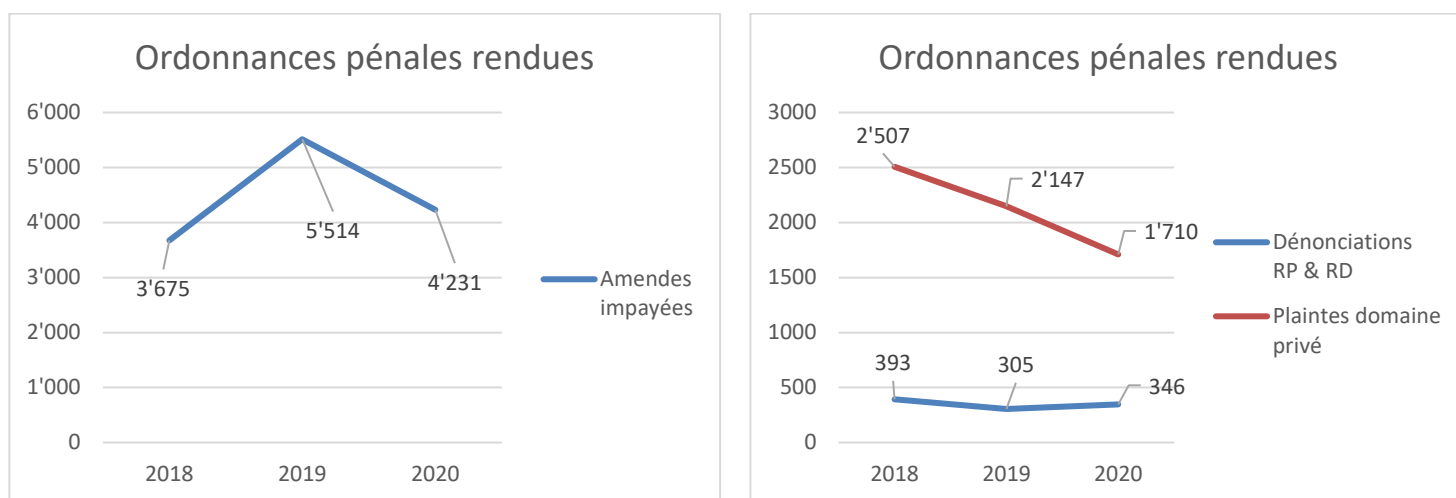
- Les infractions sur le domaine privé (art. 258/1 CPC).
- Les infractions aux règlements de police communaux et au règlement des déchets.
- Les amendes d'ordre impayées.

Cette autorité procède également aux dénonciations auprès de l'office d'exécution des peines, des contrevenants à qui une ordonnance de conversion en peine privative de liberté de substitution a été notifiée.

1.3.2 CHIFFRES ET STATISTIQUES

La Commission de police a rendu 4'231 ordonnances pénales, consécutives à des amendes impayées, et 2'056 ordonnances pénales, suite à des dénonciations aux règlements communaux ou au code de procédure civil pour des infractions sur le domaine privé.

En raison de la diminution des amendes d'ordre de stationnement et de contrôles de vitesse (COVID-19), la Commission de police a rendu moins d'ordonnances pénales en 2020. Les infractions aux règlements de police communaux ont légèrement augmenté, car les contrevenants ne respectent pas les décisions en lien avec la situation sanitaire.



Huitante-sept audiences ont été tenues en 2020, suite aux diverses oppositions formelles des contrevenants ou sur citation directe du Président de la Commission de police.

Cette année, la Commission de police a rendu 100 ordonnances de conversion en peine privative de liberté, dans les cas où la situation personnelle et/ou financière des personnes dénoncées se sont trouvées détériorées et insolvables auprès de l'Office des poursuites. En matière de procédure de recouvrement, elle a délivré 2'657 sommations et transmis 760 dossiers à l'Office des poursuites.

Afin de gérer de façon plus humaine et efficace le contentieux, il a été décidé de mettre en place un suivi particulier pour les personnes en difficulté financière, par le biais d'un entretien, dont le but est de trouver une solution, sous forme d'un arrangement de paiement.

2 ACTIVITÉS

2.1 LA CRISE PANDÉMIQUE COVID-19

Début 2020, la Suisse, à l'instar du reste du monde, a été touchée par la crise sanitaire. La frontière directe avec l'Italie, un des pays les plus durement touché, a eu pour effet, dans un premier temps, une forte concentration de cas au Tessin, ce qui a permis aux cantons romands de se préparer à l'arrivée de la maladie.

La Police cantonale vaudoise est ainsi rapidement passée en dispositif « CONCORDE », puis le Conseil d'Etat a prononcé la mise en application du plan ORCA (Organisation en cas de catastrophe). Dès ce moment, la Police cantonale vaudoise et les Polices communales ainsi que les autres services de l'Etat ont été placés sous la coordination de l'EMCC (Etat-major Cantonal de Conduite).

Des mesures permettant de rendre opérationnelle cette coordination entre les forces de police du canton de Vaud ont été prises immédiatement, avec pour objectif de mettre en place une conduite intégrée permettant d'augmenter l'efficacité du dispositif sécuritaire dans un cas de crise sanitaire, encore inconnu jusque-là.

Un Etat-major de conduite de police a également été organisé et des bascules de forces ont été entreprises, l'accent ayant été porté sur la mission de police secours. Une centralisation de l'activité territoriale s'est faite sur les 5 postes laissés ouverts au public et une conduite centralisée de patrouilles mixtes Gendarmerie/Polices communales a été déployée. Dans la foulée, le système de conduite a été ouvert pour tous, permettant ainsi une vision en temps réel et globale de tous les moyens engagés sur l'ensemble du territoire. Toutes ces mesures ont permis de garantir le socle sécuritaire de base (SSB) et d'être prêt, à tout moment, à faire face à une baisse massive des effectifs due à une contamination. k

En substance, au niveau de la PRM, deux officiers ont été détachés en permanence à la Police cantonale, le commandant de la PRM a été sollicité par l'Etat-major de la Police cantonale, 5 brigades ont été constituées au sein de police secours, les horaires de la PRM ont été callés sur ceux de la Police cantonale, les brigades ASP et police de proximité ont été unifiées.

Dans ce cadre, la PRM a conduit de manière autonome 12 opérations, avec des thèmes et objectifs différents, qui ont représenté un total d'environ 5'148 heures pour près de 725 personnes engagées sur la durée de la première vague. 276 enseignes ont été accompagnées pour la reprise de leurs activités dans le courant du mois de mai. Ce soutien a été très apprécié des commerçants et a permis de mener une action de police de proximité hautement profitable. 246 visites de chantiers ont été également effectuées, afin de s'assurer que les mesures étaient bien respectées. Cet engagement de proximité, sans précédent historique, s'est fait sous la seule direction du commandement de la PRM, l'appui du Canton ayant été obtenu pour certaines opérations, notamment, une brigade de motocyclistes et une réserve opérationnelle.

Opérations menées de mars à mai 2020

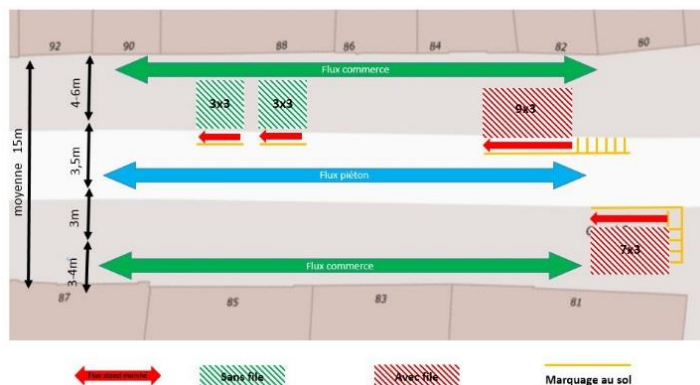
OPERATION	DATE	MISSIONS
OP CRICETO	20 mars 2020	Accompagnement des commerces lors de leur fermeture
OP PUBLI'CONFINEMENT	20 mars 2020	Préparation à un éventuel confinement
OP PASSEGIATA	21 mars 2020	Fermeture de tous les secteurs fréquentés
OP CONIGLIO	10-13 avril 2020	Week-end de Pâques
OP CIRCULO'VENEZIA	Mardi et jeudi des semaines 18 à 22	Gestion circulation pour la distribution de matériel sanitaire par la PCi
OP GENI	27 avril – 13 mai 2020	Contrôle des mesures COVID pendant la nuit aux abords du lac
OP COMMERCIO	27-29 avril 2020	Accompagnement des commerces pour leur réouverture : deux passages
OP RECOMMENCIO	11-19 mai 2020	Rentrée scolaire de mai : application des mesures COVID et sécurité routière
OP REVISITO	14-15 mai et 18-19 mai 2020	Accompagnement des commerces pour leur réouverture : troisième passage
OP MERCADO	Mercredi et samedi depuis le 16 mai 2020	Mise en place du nouveau concept de marché et contrôle des mesures COVID
OP PANDEMIA	Week-end et jours fériés du 18 avril au 17 mai 2020	Contrôle de l'application des mesures sanitaires
OP TRANSITORIO	Dès le 21 mai 2020	Contrôle lors de l'allègement des mesures sanitaires

Les marchés hebdomadaires du samedi et du mercredi ont été fortement impactés durant toute l'année, d'abord supprimés dès le 14 mars, puis ouverts à la mi-mai, avec une relocalisation au Parc des Sports. Cette relocalisation était imposée par les directives sanitaires du moment qui ne permettaient plus la tenue du marché dans la Grand-Rue. Plusieurs concepts ont été présentés à la Municipalité de Morges, avec l'élaboration de plans de protections spécifiques, comprenant notamment un sens de marche avec des flux, du marquage au sol et des consignes sanitaires strictes, permettant de canaliser les clients et de faire respecter la distanciation sociale. Le 25 juillet, le marché hebdomadaire a pu retrouver sa place au centre-ville, dans une version plus étendue, avec le maintien des mesures de gestion des flux, de désinfection et du port du masque.

Tous les participants, abonnés et occasionnels sélectionnés, se sont vu attribuer une place fixe. L'ensemble des services de la PRM a été engagé toutes les semaines, en appui à la Police du commerce, fortement sollicitée pour répondre aux nombreuses questions des étalagistes et des clients, suite aux modifications des directives fédérales et cantonales.

Plan des stands répondant aux exigences sanitaires :

Principe flux Grand-Rue



A partir du mois d'octobre, différentes mesures ont été prises par les Autorités fédérales et cantonales et le plan ORCA a été à nouveau déclenché. La PRM a accompagné les différents commerces et les établissements publics, en particulier, dans le développement de leurs concepts de protection.

Un nombre important de contrôles a été effectué lors de la fermeture des restaurants et pour veiller à l'application des nombreuses directives édictées par les autorités. En application de la compétence donnée aux communes d'étendre l'obligation de porter le masque de protection dans les zones animées des centres urbains, la PRM a présenté un concept de zones et d'horaires à la Municipalité de la Ville de Morges, lequel a été appliqué dès le 4 novembre 2020.

2.2 LA COLLABORATION RENFORCÉE (CORE)

La collaboration renforcée est née de la crise COVID afin de relever au mieux les défis sécuritaires posés sur l'ensemble du canton. Avec l'objectif de ne plus perdre les acquis opérationnels trouvés, cette collaboration a été poursuivie au-delà de la 1^{ère} levée du plan ORCA. Pour rappel, la mise en place de cette collaboration renforcée s'est faite dans le contexte suivant :

- Mars 2020 : situation «extraordinaire» décrétée + plan ORCA → commandement unifié des Polices vaudoises.
- Juin 2020 : fin du plan ORCA, début CoRe pour les Polices communales (PolCom) souhaitant poursuivre la collaboration renforcée.
- Octobre 2020 : réactivation du plan ORCA → retour à un commandement unifié des Polices vaudoises.

Cette collaboration peut être décrite, de manière condensée, par les éléments suivants :

- Elle se base sur le projet REGIO (POL – GDM) pour les solutions opérationnelles.
- Elle permet une intégration des cadres PolCom dans toutes les structures hiérarchiques de la Gendarmerie (GDM).
- Elle permet une participation active aux décisions opérationnelles et stratégiques pour les PolCom.
- Elle fonctionne avec une mise en place de patrouilles mixtes pour éviter les doublons sur le terrain.
- Elle octroie des compétences judiciaires aux policiers communaux dans le cadre des patrouilles mixtes.
- Elle a permis d'effectuer, dans des conditions dégradées, les formations essentielles dans les domaines du tir et de la self-défense.
- Elle permet une visibilité, en temps réel, de toutes les patrouilles à disposition sur le système SAGA.
- Elle a mis en place des visioconférences au début de chaque service, pour améliorer les synergies.
- Elle a redéfini les groupes radio POLYCOM afin d'augmenter l'efficacité opérationnelle.
- Elle permet l'accès au réseau informatique de la Police cantonale par l'installation de PC et du Wifi du Canton et, comme cela, offre une redondance dans les liaisons.
- Elle pense, en premier lieu, à la qualité de la prestation policière pour le citoyen.

Cette collaboration renforcée est devenue un projet à part entière, auquel se sont ralliées toutes les polices intercommunales. Elle offre une plateforme unique pour développer la police coordonnée vaudoise tant au niveau quantitatif que qualitatif. Le centre des préoccupations est la qualité de la réponse policière au citoyen.

Cela en prenant en considération trois facteurs essentiels qui sont : la neutralité des coûts, l'ancrage régional de proximité et la densité policière sur notre secteur d'activité. Cette collaboration a hérité d'un acronyme «CoRe» ainsi que d'un badge symbolisant la mixité des patrouilles en mouvement, en référence au noyau atomique :



2.3 INTERVENTIONS, RAPPORTS ET PLAINTES

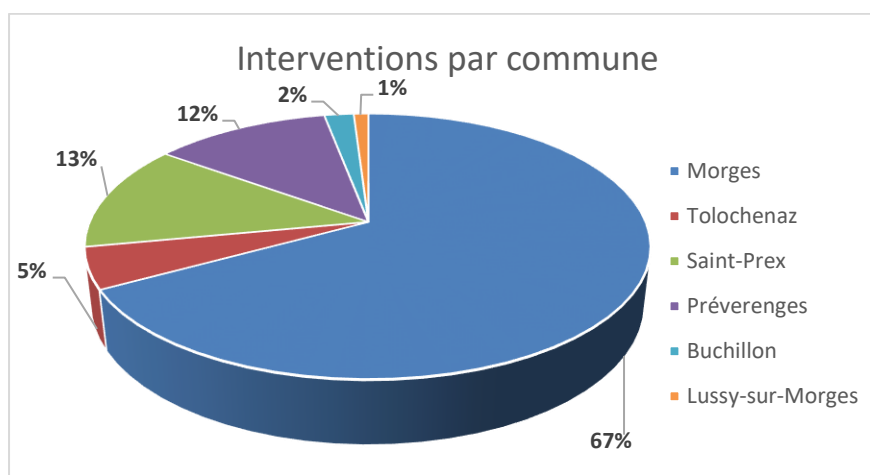
2.3.1 INTERVENTIONS SUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR

Les types d'interventions, dont l'évolution est plus marquante et qui nécessitent une explication, sont mis en évidence dans les tableaux et graphiques, présentant la perspective sur 3 années. A prendre également en considération que les pourcentages doivent toujours être mis en perspective avec le nombre total. En effet, plus la valeur totale d'événements est faible, plus la fluctuation en pourcentage est élevée.

Afin de permettre une lecture plus claire et d'éviter les effets « tronqués », les graphiques ont été séparés en fonction des valeurs indiquées sur l'axe des ordonnées, selon qu'on se trouve en unités, en dizaines, en centaines ou en milliers. Ci-dessous, il a par exemple été nécessaire de séparer les données des vols par effractions et des violences domestiques.

Les interventions spontanées ne sont pas répertoriées et n'ont donc pas donné lieu à une inscription dans le journal des événements police (JEP). Certaines opérations spéciales, la découverte d'objet sur le territoire fédéral, les contrôles d'identité de personnes en ordre et l'aide apportée à des personnes en difficulté ne sont non plus pas répertoriés. Par ailleurs, les vols par effraction apparaissent dans les tableaux, mais constituent dans les faits des atteintes au patrimoine à part entière.

En 2020, la PRM est intervenue à 6'136 reprises. Les agents ont effectué 29'350 heures de missions ordonnées (25'320 heures en 2019), dont 5'672 heures de patrouilles pédestres (5'704 heures en 2019).



Pour l'ensemble du secteur, les infractions au Règlement de police et les atteintes au patrimoine sont en constante augmentation. Néanmoins, les vols par effraction (VPE) sont en baisse sur notre secteur. Ces phénomènes sont à mettre en relation avec la période de semi-confinement. D'une part, la population était présente à domicile et, d'autre part, il y a eu moins de circulation sur les routes, donc moins de bruit et de nuisances. Lors de la réouverture, le bruit a retrouvé brutalement un niveau proche d'avant le semi-confinement et les personnes qui s'étaient habituées à une certaine tranquillité ont provoqué une augmentation des plaintes pour nuisances sonores.

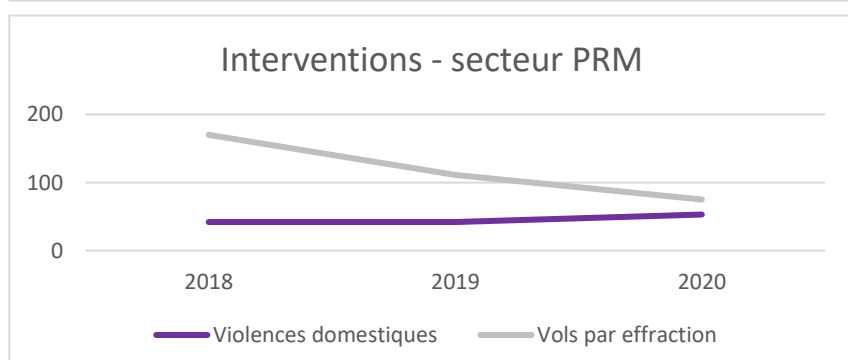
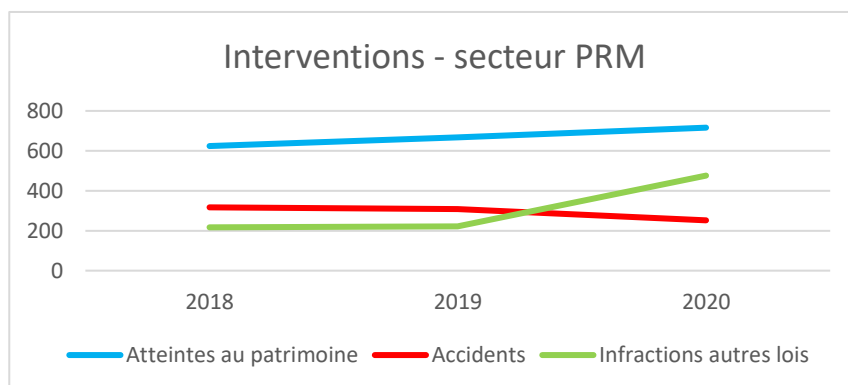
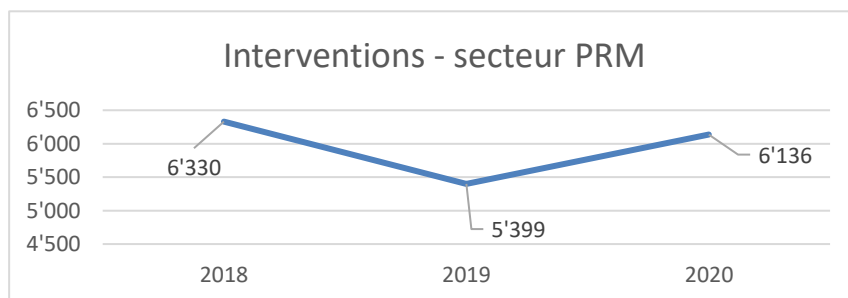
Toutes ces infractions n'ont pas systématiquement fait l'objet de dénonciations, mais sont à mettre en relation avec une certaine irritabilité constatée de la population et le caractère anxiogène de la crise pandémique.

Une diminution du nombre d'accidents a été constatée. Ceci est à mettre en relation avec une baisse du trafic liée à la période de semi-confinement. Au contraire de la tendance cantonale, le nombre de violences domestiques a légèrement augmenté sur le secteur. Les cas se répartissent de manière disparate sur les différentes communes et il n'est pas possible d'en déduire une tendance générale.

Les autres infractions aux lois ont plus que doublé, ce qui est à mettre sur le compte de la législation COVID-19 entrée en vigueur à partir du mois de mars 2020. Les activités de circulation (infractions LCR, ivresses, etc.) et les actions/mesures de police (appréhension, arrestation, contrôle d'identité, etc.) représentent plus d'un tiers du nombre d'interventions, mais sont globalement stables sur 3 ans.

On devrait constater une baisse des atteintes au patrimoine liées à la réduction des vols par effraction, mais cette réduction est compensée par l'augmentation des dommages à la propriété et des escroqueries liées à la cybercriminalité.

Type d'interventions	2019	2020
Atteintes au patrimoine	667	716
- Vols par effraction	(111)	(75)
Accidents de la circulation	309	252
Règlement de police	783	978
Violences domestiques	42	53
Circulation	1190	1028
Stupéfiants	73	124
Accidents de personnes – Dangers	496	560
Décès – disparitions	54	93
Actions – mesures de police	744	1141
Demandes d'assistance	260	282
Informations – Personnes – Objets et lieux	560	433
Autres infractions aux lois	221	476
TOTAL :	5399	6136



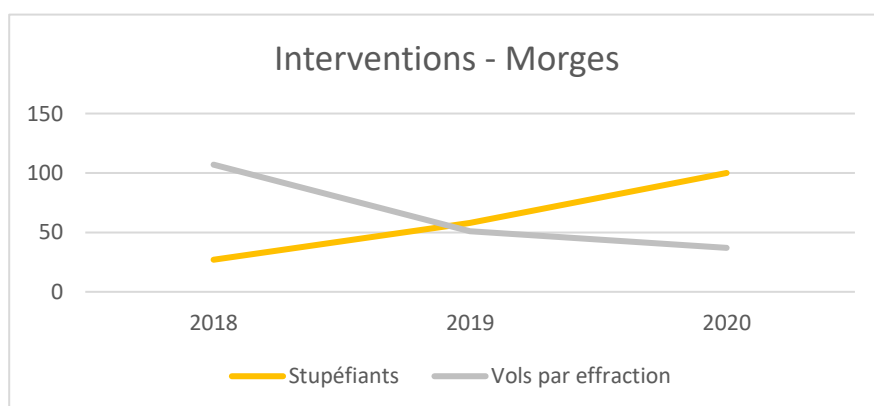
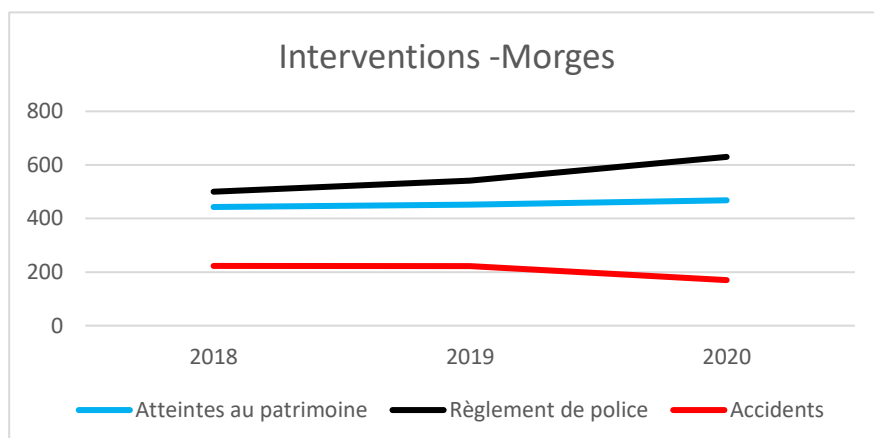
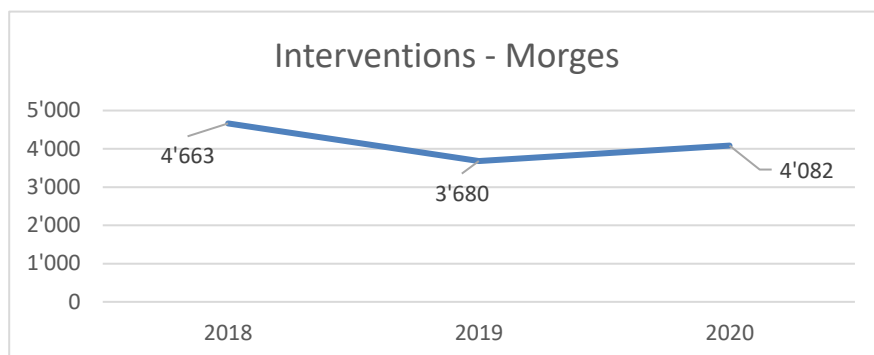
2.3.2 INTERVENTIONS SUR LA COMMUNE DE MORGES

Le nombre d'interventions concernant le patrimoine et les violences domestiques est stable. Les vols par effraction, certainement pour les raisons évoquées ci-dessus sont en baisse.

Les accidents sont en diminution et restent constitués d'accidents dit en « dommage matériel », dont la cause peut être le comportement des usagers et la circulation rendue difficile par le nombre important de travaux en ville de Morges.

On note une augmentation régulière des interventions pour des stupéfiants (cf. chapitre consacré aux amendes d'ordre stupéfiants).

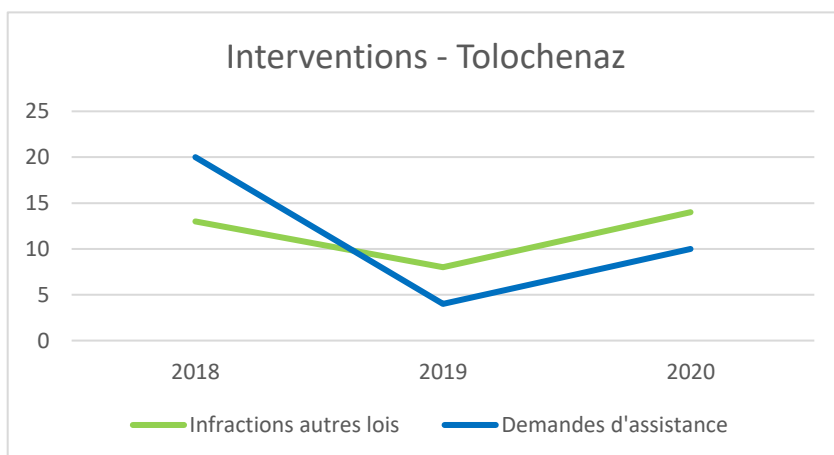
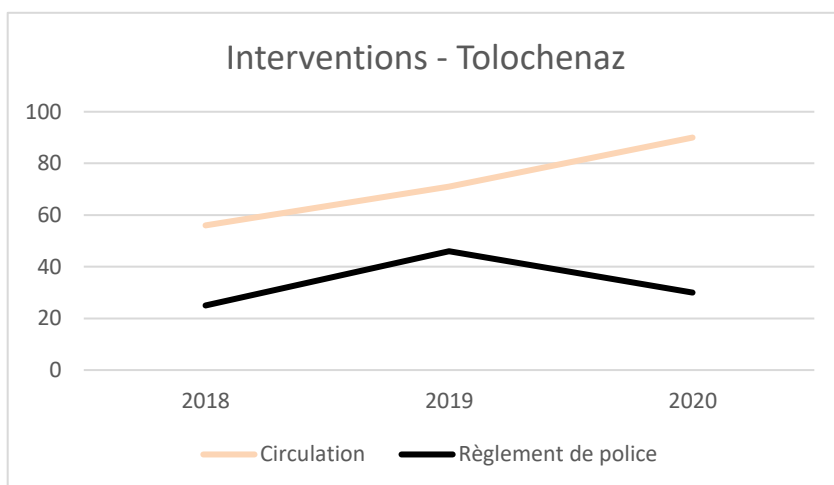
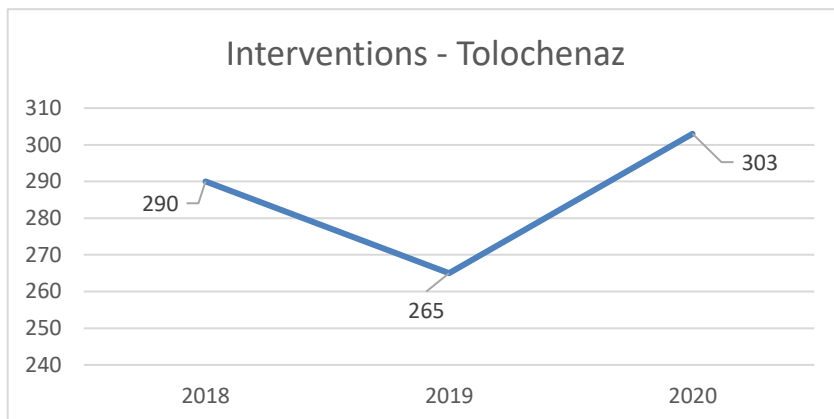
Type d'interventions	2019	2020
Atteintes au patrimoine	452	468
- Vols par effraction	(51)	(37)
Accidents de la circulation	222	170
Règlement de police	541	630
Violences domestiques	30	28
Circulation	814	626
Stupéfiants	58	100
Accidents de personnes - Dangers	294	311
Décès - Disparitions	28	75
Actions - Mesures de police	583	816
Demandes d'assistance	161	196
Informations - Personnes - Objets et lieux	354	318
Autres infractions aux Lois	143	344
TOTAL	3680	4082



2.3.3 INTERVENTIONS SUR LA COMMUNE DE TOLOCHENAZ

Toutes les interventions restent dans la moyenne de ces dernières années. Tolochenaz est la seule commune où les infractions au Règlement de police sont en baisse par rapport à 2019. Plusieurs contrôles de circulation ont été effectués au giratoire du Boiron, raison pour laquelle une augmentation de la courbe est constatée. Les infractions aux autres lois retrouvent leur niveau de 2018 à défaut d'augmenter. Quant aux demandes d'assistance, elles se trouvent dans une marge de fluctuation normale.

Type d'interventions	2019	2020
Atteintes au patrimoine	21	28
- Vols par effraction	(7)	(4)
Accidents de la circulation	18	20
Règlement de police	46	30
Violences domestiques	5	2
Circulation	71	90
Stupéfiants	3	3
Accidents de personnes – Dangers	36	49
Décès – Disparitions	0	3
Actions – Mesures de police	35	41
Demandes d'assistance	4	10
Informations – Personnes – Objets et lieux	18	13
Autres infractions aux Lois	8	14
TOTAL	265	303



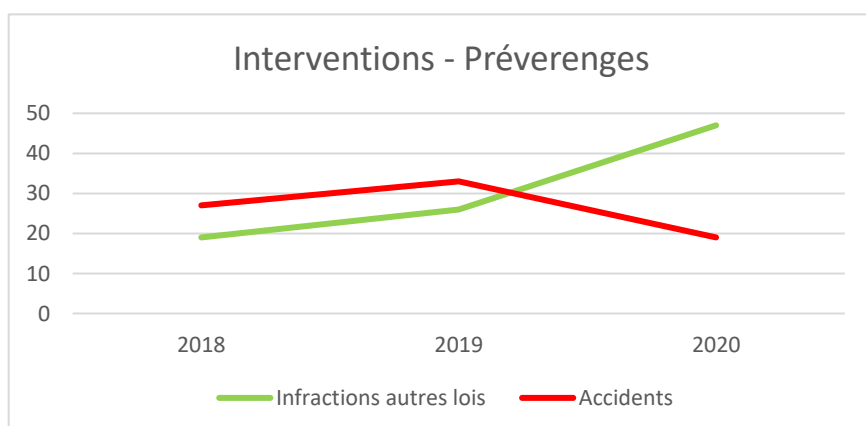
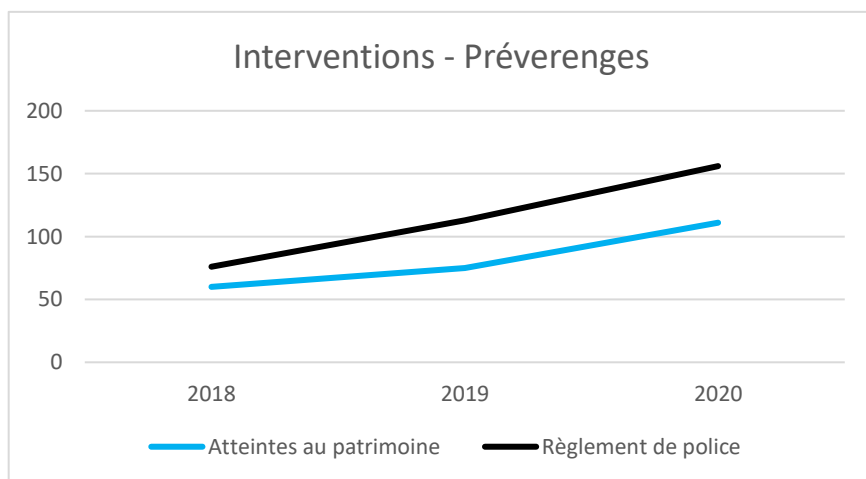
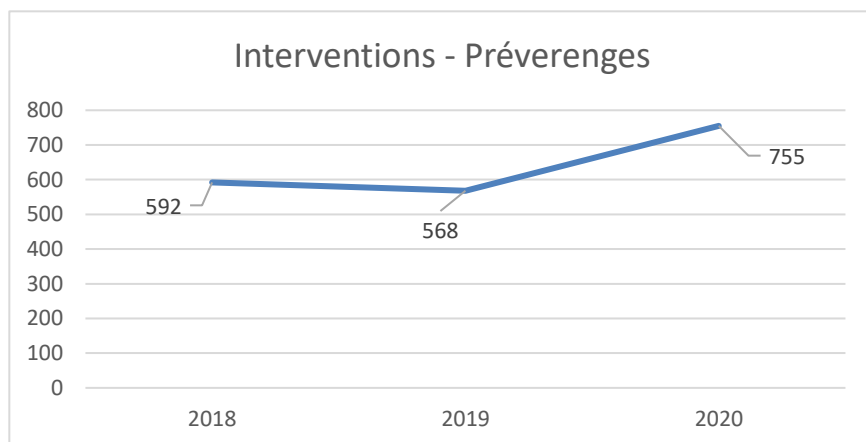
2.3.4 INTERVENTIONS SUR LA COMMUNE DE PRÉVERENGES

Les interventions sur la Commune de Préverenges présentent la même tendance que sur le reste du secteur de la PRM. Toutefois, les vols par effraction restent stables alors que les autres types d'atteintes au patrimoine augmentent plus fortement.

Les accidents sont en baisse plus significative, vraisemblablement en raison des grands chantiers sur les axes principaux (Pont de la Gracieuse) et de la fermeture des différents points de rencontres.

Le phénomène législatif COVID se confirme ici notamment en raison de l'attractivité de la plage municipale.

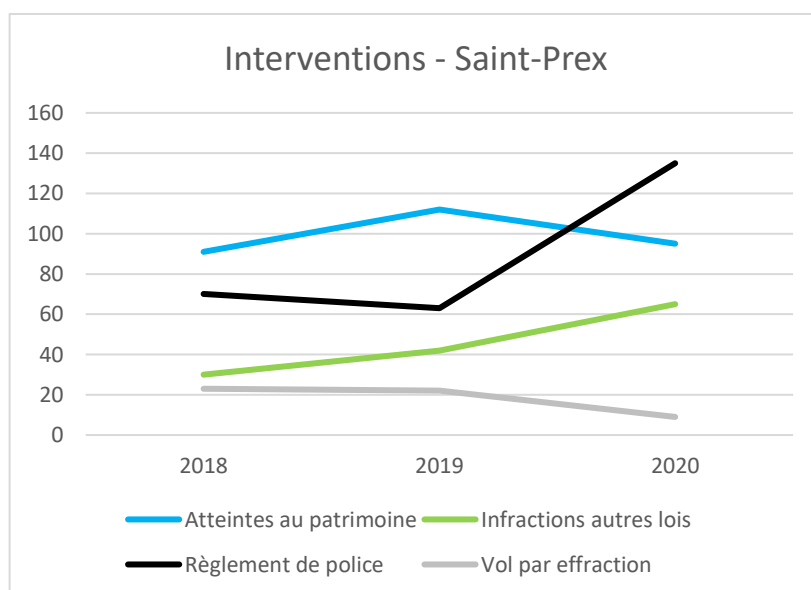
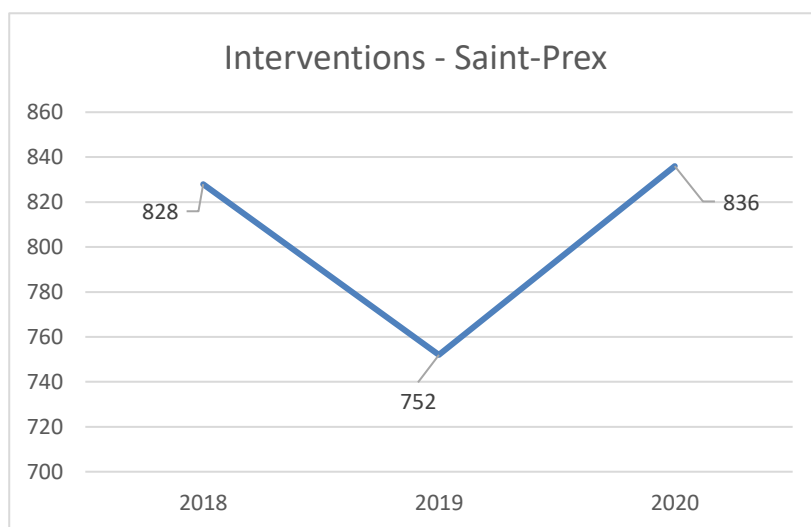
Type d'interventions	2019	2020
Atteintes au patrimoine	75	111
- Vols par effraction	(26)	(21)
Accidents de la circulation	33	19
Règlement de police	113	156
Violences domestiques	3	9
Circulation	109	133
Stupéfiants	6	9
Accidents de personnes - Dangers	53	73
Décès - Disparitions	6	6
Actions - Mesures de police	82	119
Demandes d'assistance	20	32
Informations - Personnes - Objets et lieux	42	41
Autres infractions aux Lois	26	47
TOTAL	568	755



2.3.5 INTERVENTIONS SUR LA COMMUNE DE SAINT-PREX

La Commune de Saint-Prex est la seule du secteur sur laquelle les interventions concernant les atteintes au patrimoine sont en baisse, dont les vols par effraction. Toutefois, le nombre d'infractions au Règlement de police a doublé entre 2019 et 2020 notamment suite aux demandes de contrôles par la Municipalité. Le constat est le même que sur le secteur quant aux autres lois.

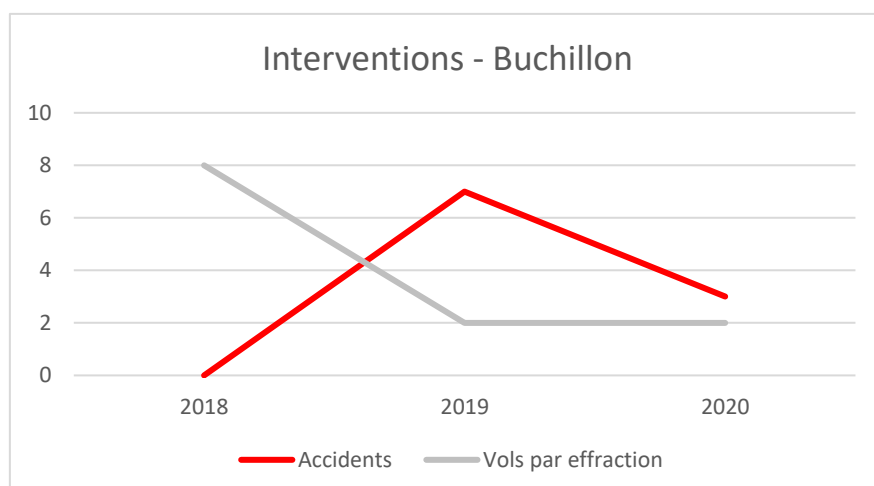
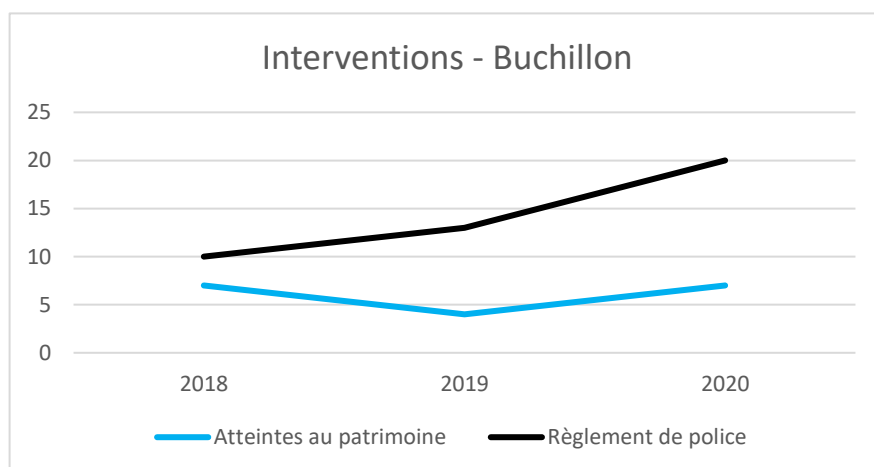
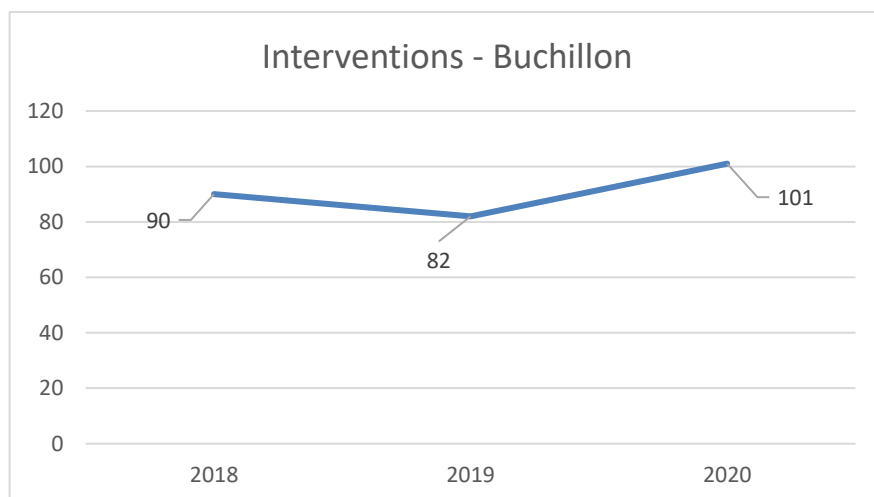
Type d'interventions	2019	2020
Atteintes au patrimoine	112	95
- Vols par effraction	(22)	(9)
Accidents de la circulation	25	35
Règlement de police	63	135
Violences domestiques	4	14
Circulation	153	142
Stupéfiants	6	11
Accidents de personnes – Dangers	95	95
Décès – Disparitions	18	6
Actions – Mesures de police	29	145
Demandes d'assistance	70	39
Informations – Personnes – Objets et lieux	135	54
Autres infractions aux Lois	42	65
TOTAL	752	836



2.3.6 INTERVENTIONS SUR LA COMMUNE DE BUCHILLON

Les infractions au Règlement de police sont en nette hausse, ce qui s'explique notamment par le nombre d'interventions à la plage pour raisons de nuisances sonores. La tendance reste stable en ce qui concerne les atteintes au patrimoine, dont les vols par effraction, qui n'augmentent pas.

Type d'interventions	2019	2020
Atteintes au patrimoine	4	7
- Vols par effraction	(2)	(2)
Accidents de la circulation	7	3
Règlement de police	13	20
Violences domestiques	0	0
Circulation	25	24
Stupéfiants	0	1
Accidents de personnes – Dangers	10	17
Décès – Disparitions	1	1
Actions – Mesures de police	10	16
Demandes d'assistance	4	3
Informations – Personnes – Objets et lieux	7	4
Autres infractions aux Lois	1	5
TOTAL	82	101

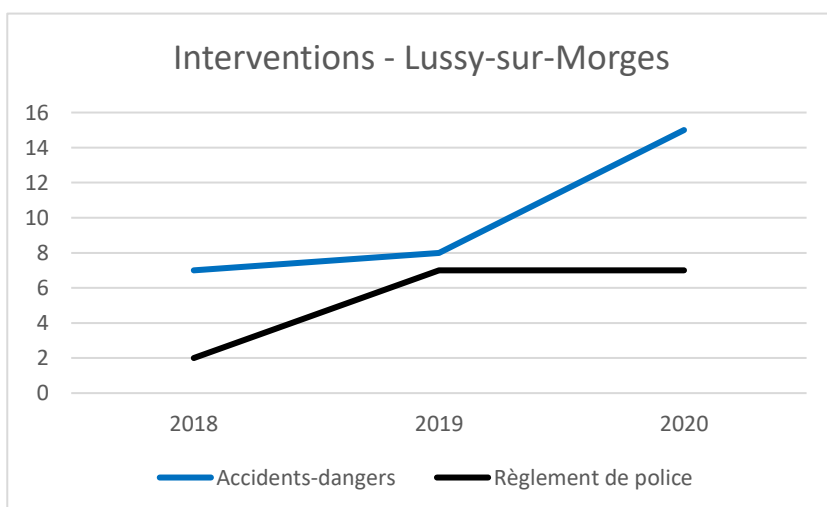
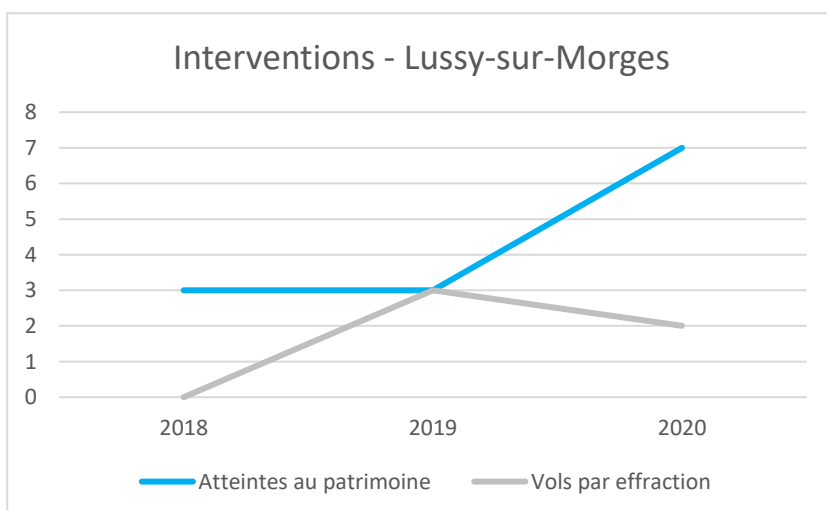
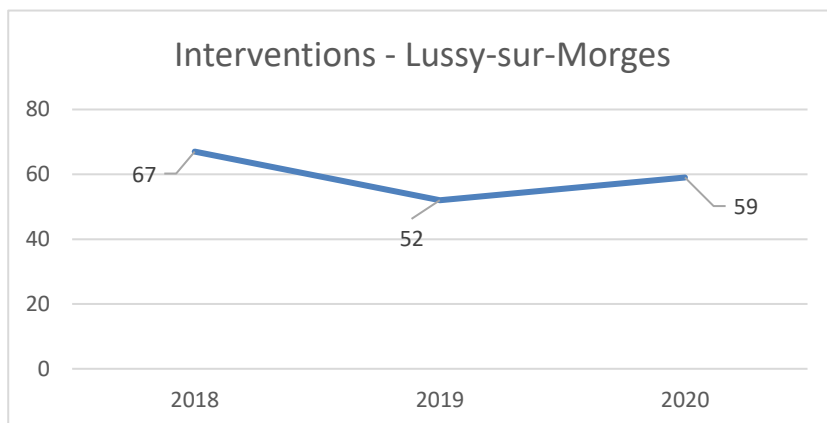


2.3.7 INTERVENTIONS SUR LA COMMUNE DE LUSSY-SUR-MORGES

Les variations paraissent importantes, ce qui est dû au nombre peu élevé d'interventions sur cette commune. Il n'y a pas d'augmentation des infractions aux Règlements de police.

Les accidents-dangers indiquent un doublement des interventions, en particulier à cause des animaux qui se sont échappés de leur enclos ou qui se sont fait écraser.

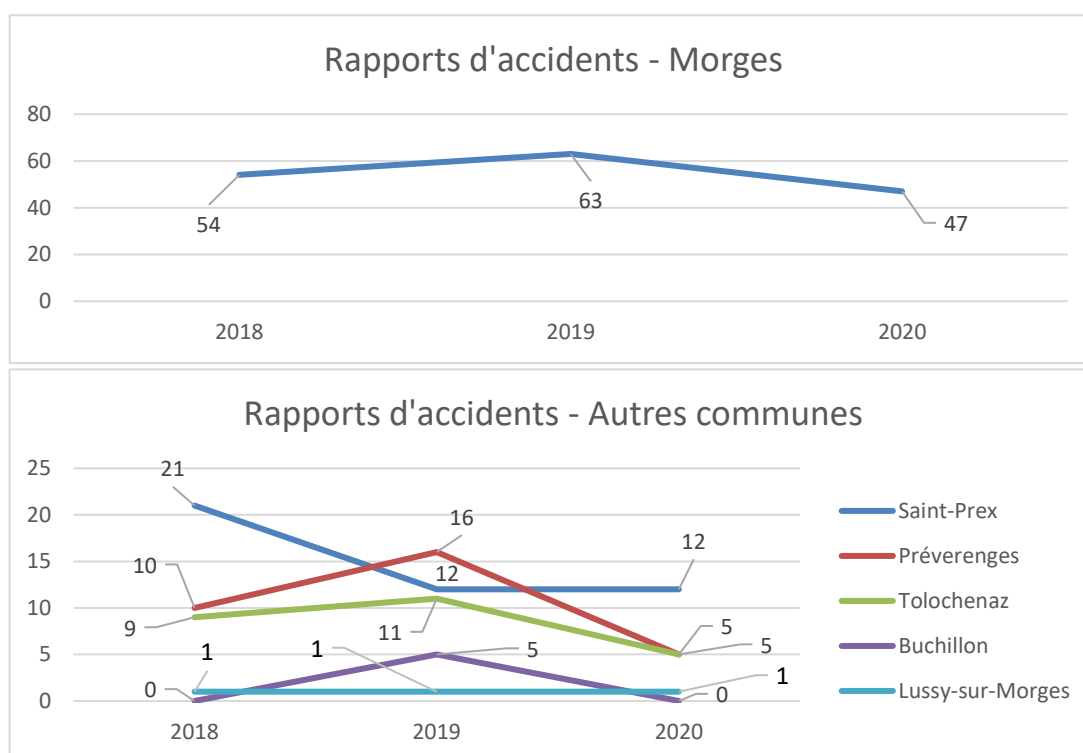
Type d'interventions	2019	2020
Atteintes au patrimoine	3	7
- Vols par effraction	(3)	(2)
Accidents de la circulation	4	5
Règlement de police	7	7
Violences domestiques	0	0
Circulation	18	13
Stupéfiants	0	0
Accident de personnes – Dangers	8	15
Décès – Disparitions	1	2
Actions – Mesures de police	5	4
Demandes d'assistance	1	2
Informations – Personnes – Objets et lieux	4	3
Autres infractions aux Lois	1	1
TOTAL	52	59



2.3.8 RAPPORTS D'ACCIDENTS

Les services de police sont intervenus à 252 reprises en raison d'accidents de la circulation. Parmi ceux-ci, 70 ont fait l'objet d'un rapport de police. Quarante-cinq rapports ont concerné des accidents avec dégâts matériels et 25 des accidents avec blessé(s). Le seul accident mortel à déplorer est celui d'une automobiliste qui a quitté l'autoroute et a terminé sa course sur la route de la Gare à Tolochenaz.

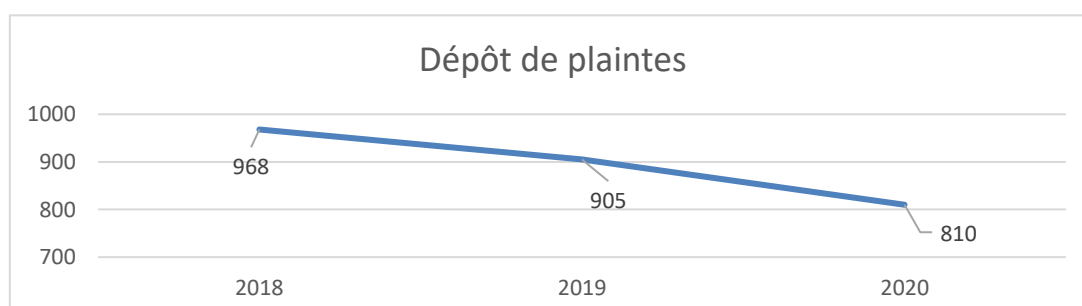
Les établissements de rapport suivent la tendance en baisse du nombre d'accidents expliquée plus haut.



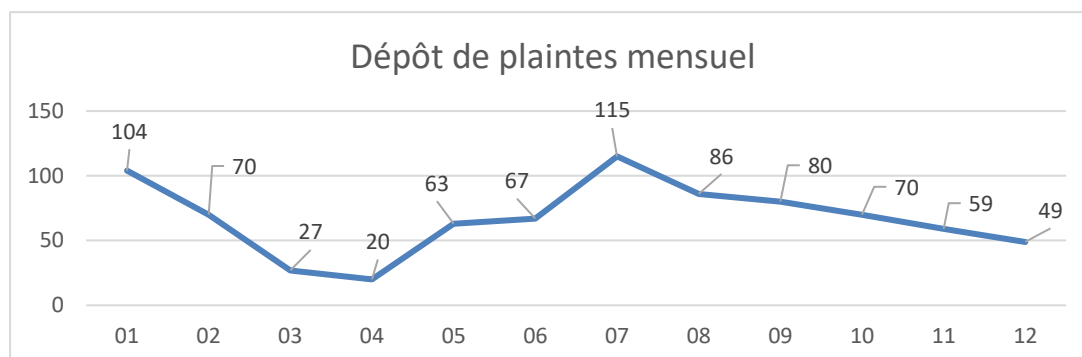
2.3.9 PLAINTES

NOMBRE TOTAL DE DÉPÔT DE PLAINTES

Les services de police ont enregistré 810 plaintes en 2020. En application des directives sanitaires, les postes de police ont été fermés pendant une partie du mois de mars et tout le mois d'avril. Les plaignants ont été invités à passer par le portail en ligne et le guichet du poste de Gendarmerie de Morges est resté ouvert, selon un horaire réduit ; des agents de la PRM y ont été détachés pour enregistrer les plaintes.



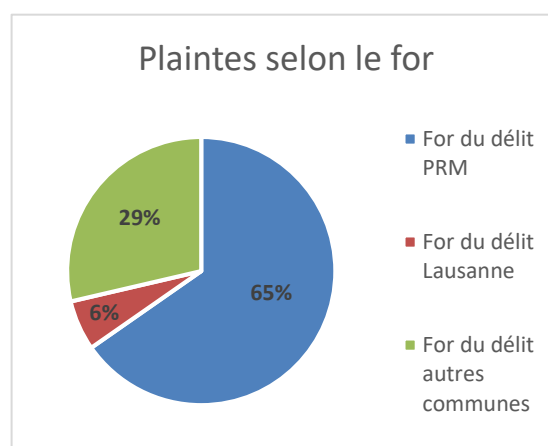
DÉPÔT DE PLAINTES MENSUEL



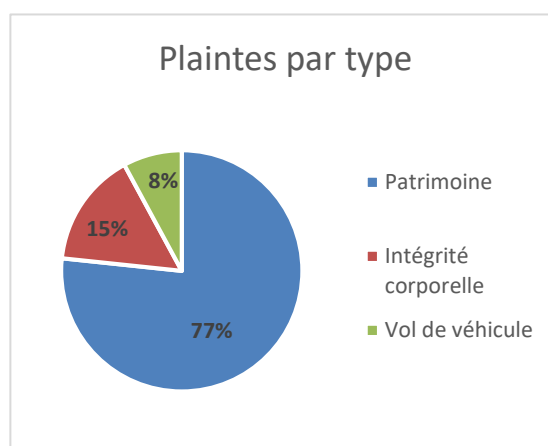
Une nette augmentation des plaintes a été constatée en janvier et juillet, essentiellement due au phénomène criminel saisonnier (cybercriminalité).

RÉPARTITION DES PLAINTES PAR FOR ET PAR TYPE

Le for juridique désigne l'autorité pénale compétente saisie dans le cadre d'une affaire. Plus d'un tiers des plaintes enregistrées à la PRM concerne des lieux d'infractions situés en dehors du secteur.



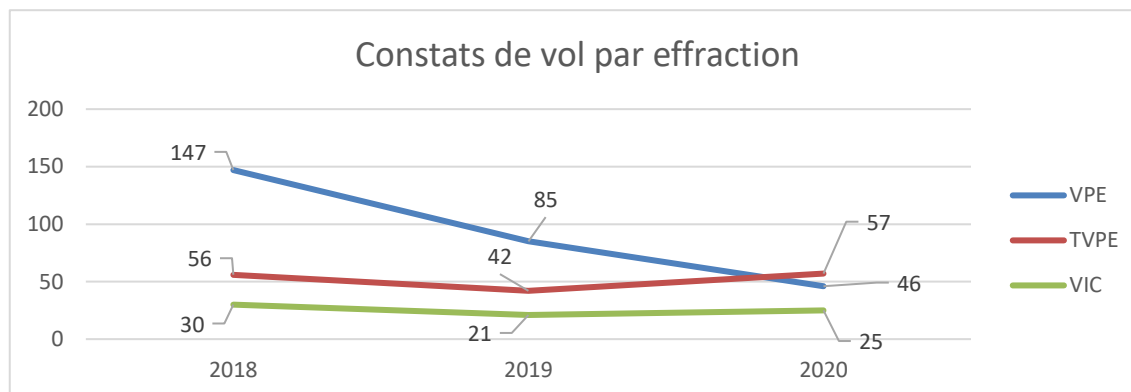
Plus des deux tiers des plaintes enregistrées concernent des délits contre le patrimoine, dus à l'augmentation des dommages à la propriété et aux escroqueries liées de cybercriminalité.



2.3.10 CONSTATS DE VOL PAR EFFRACTION

Les services de police ont enregistré sur le secteur PRM 46 vols par effraction (VPE), 57 tentatives de vol par effraction (TVPE) et 25 vols par introduction clandestine (VIC). Pour rappel, un vol par introduction clandestine est un vol sans qu'il n'y ait eu d'effraction nécessaire pour entrer dans le domicile, respectivement sans dommage à la propriété.

Les vols par effraction ont connu une diminution en raison de la recommandation du télétravail et de la présence plus fréquente à domicile des personnes. Ont été constatés 53 vols par effraction dans les véhicules, dont 22 sur la Commune de Morges.



2.3.11 UNITÉ D'ACCUEIL ET D'AIDE À L'ENGAGEMENT (UAAE)

En 2020, l'unité a géré, par jour, en moyenne 100 appels et accueilli environ 50 personnes en présentiel. En plus des appels d'urgence, l'unité a délivré plus de 1'800 autorisations de parage de jour en ville. 330 objets trouvés sont actuellement recensés. Enfin, l'unité a procédé à près de 3'000 encaissements, tout confondus.

2.4 PRÉVENTIONS

2.4.1 PRÉVENTION CRIMINALITÉ

Semaines	Actions
02 à 05	Prévention criminalité 8 ^{ème} primaire Harmos
06 à 11	Cambriolages
13 à 18	Vols dans les véhicules
22 à 25	Vols dans les bateaux
26 à 34	Vols dans les zones de baignade
42 à 46	Cambriolages
48 à 52	Vols à la tire

Actions particulières conduites auprès des mineur-es :

Année	Nombre de cas particuliers	Nombre de jeunes suivis
2018	23	8
2019	20	14
2020	20	16

2.4.2 PRÉVENTION CAMBRIOLAGE

Suite à des vols par effraction et par introduction clandestine, ou à de tentatives de vols, la brigade PCP contacte systématiquement les victimes afin de s'enquérir de leur état de santé et d'esprit et de leur proposer une analyse sécuritaire.

2.4.3 PRÉVENTION ROUTIÈRE

Semaines	But de la prévention
02 à 07	Conduire comme ça ? dégivrez
11 à 15	Sécurité piétons – MERCI !
21 à 24	La sécurité des cyclistes
22 à 27	La route n'est pas mon circuit
34 à 39	Rentrée scolaire
38 à 42	La sécurité des cyclistes
43 à 46	Parents taxi
50 à 01	Boire ou conduire

2.4.4 PRÉVENTION SCOLAIRE

Durant le premier semestre 2020 et avant que la fermeture des établissements scolaires le 19 avril 2020, une grande majorité des élèves des niveaux 10P et 11P a pu être rencontrée, soit 40 périodes dispensées pour 785 élèves. Après la reprise de septembre 2020 et jusqu'au 5 novembre 2020, les cours ont été données aux élèves de 1P et 2P, soit 30 périodes pour 566 enfants. Sur l'ensemble de l'année, quelques classes des niveaux 4P et 5P ont pu être rencontrées, soit 15 périodes pour 302 élèves. Ainsi, durant l'année 2020, 1'653 élèves ont été sensibilisés aux dangers de la circulation routière selon la répartition ci-dessous.

Niveaux	Thème(s) abordé(s)	Périodes	Nbre d'élèves
1 et 2P	Traversée de la route	30	566
3P	« Merle-Blanc »		
4P	Juste / Faux : Marcher au bord de la route	15	302
5P	Connaître les signaux		
6P	5 famille de signaux		
7P	Jardin de circulation - Parcours à vélo - Angle mort		
8P	Prévention criminalité : - Littering - Réseaux sociaux		
OESP	Cours adaptés		
9P	Voiture tonneaux		
10P	Coût d'un sinistre	20	407
11P	Conséquences d'un accident	20	378
Gymnase 3ème	Prévention accidents		
Institutions	Cours adaptés : - Circulation - Cybercriminalité		

2.4.5 PRÉSENCE EN POSTES DECENTRALISÉS

	Matin 08h00-09h00	Après-midi 14h00-15h00
Lundi	Saint-Prex	Préverenges
Mardi	Préverenges	Saint-Prex
Mercredi	Préverenges	Saint-Prex
Jeudi	Saint-Prex	Préverenges
Vendredi	Saint-Prex	Préverenges

2.5 UNITÉ DE SURVEILLANCE DU TRAFIC (ST)

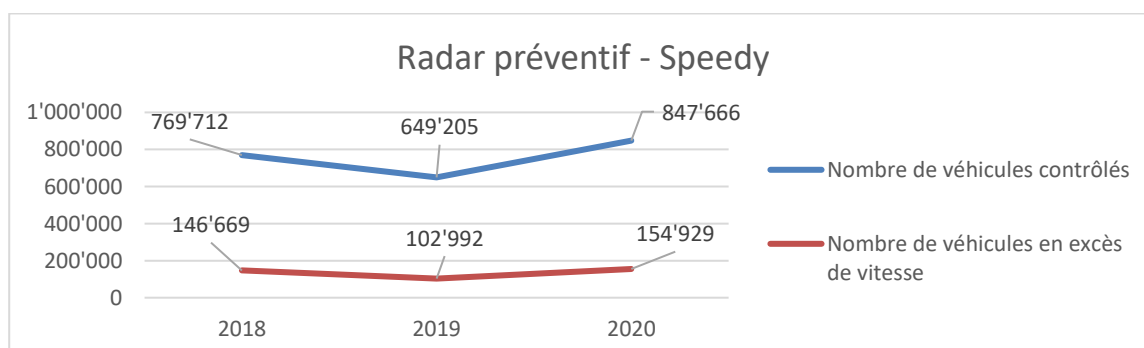
Le travail de la brigade de surveillance du trafic a été fortement impacté par la situation sanitaire. Le personnel de la brigade a été sollicité par les unités d'intervention pour soutenir l'effort de lutte contre la pandémie.

Malgré la diminution du nombre de véhicules en circulation durant les périodes de semi-confinement, il a été rapporté et constaté que certains usagers ont profité de la diminution des contrôles mobiles et de la météo clémente pour adopter des comportements routiers inadéquats. Sur certains lieux, en plus des infractions de vitesse, certains usagers circulaient à gauche de la ligne de sécurité.

2.5.1 RADAR PRÉVENTIF SPEEDY

Les radars préventifs ont été posés à 85 reprises sur toutes les communes, principalement sur des axes problématiques, aux abords des écoles lors des rentrées scolaires, en fonction d'un calendrier établi ou à la demande des communes. Ont été contrôlés 847'666 véhicules, avec un taux d'infraction moyen de 18,27 %. Les données recueillies ont permis de déceler un problème comportemental routier inapproprié sur certains axes, sur lesquels un contrôle a été par la suite effectué par un appareil laser mobile ou avec l'appareil semi-stationnaire. L'acquisition d'un quatrième appareil préventif au début de l'année a permis d'augmenter ce type de contrôles.

Nous avons constaté que plus de 80% des usagers de la route respectent les vitesses maximales. A noter que ce taux passe à plus de 97% lorsque l'appareil préventif est remplacé par l'appareil semi-stationnaire qui enregistre les infractions commises.

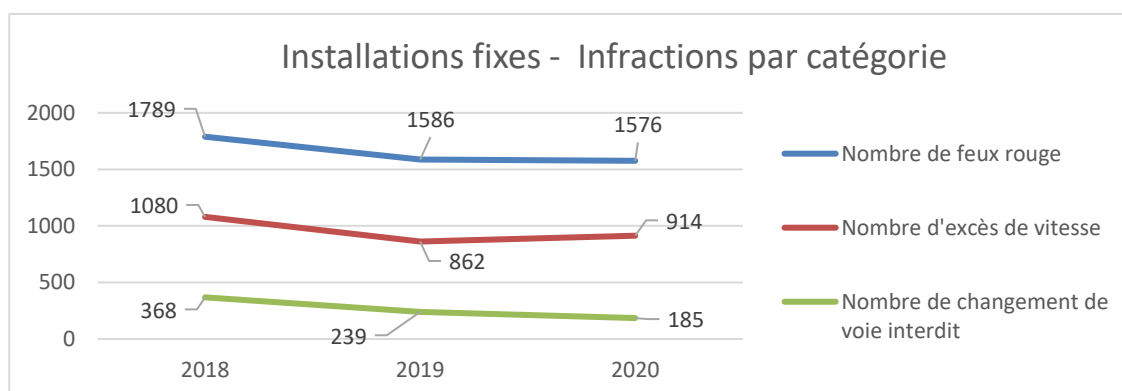


2.5.2 CARREFOURS SURVEILLÉS DE FACON AUTONOME

La PRM possède huit emplacements d'installations fixes qui permettent de surveiller les carrefours situés sur la Commune de Morges : place Dufour- avenue I.-Paderewski, avenue des Charpentiers devant la Poste, carrefour de l'avenue des Pâquis - avenue de Peyrolaz et carrefour avenue de Plan – avenue Jules-Muret. Les infractions relevées sont essentiellement la signalisation lumineuse et la vitesse.

6'506'387 véhicules ont été contrôlés (7'526'483 en 2019 et 9'675'743 en 2018), attendu qu'un contrôle correspond à un passage à un endroit équipé d'une installation. Ces chiffres sont le résultat de la mise hors service d'un appareil en 2018 et d'un autre entre 2019 et 2020, sur 5 au départ. Un préavis au Conseil intercommunal a été déposé à l'automne 2020 demandant le remplacement de ces anciens équipements.

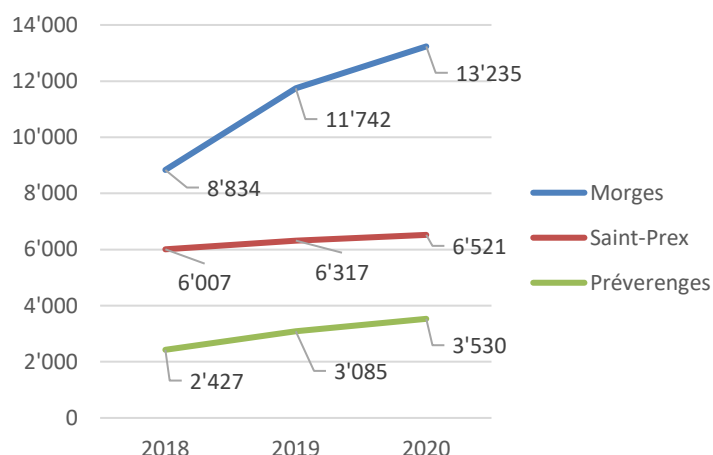
Le nombre d'excès de vitesse sur les carrefours, en baisse depuis 2018, augmente à nouveau légèrement, probablement à mettre en relation avec une circulation moins dense pendant les mois de semi-confinement. En dehors de ces infractions, sanctionnées par des amendes d'ordre, 10 rapports de dénonciations ont été transmis aux diverses autorités. Le taux d'infraction moyen s'élève à 0,041% et reste stable par rapport à 2019 (0,040%).



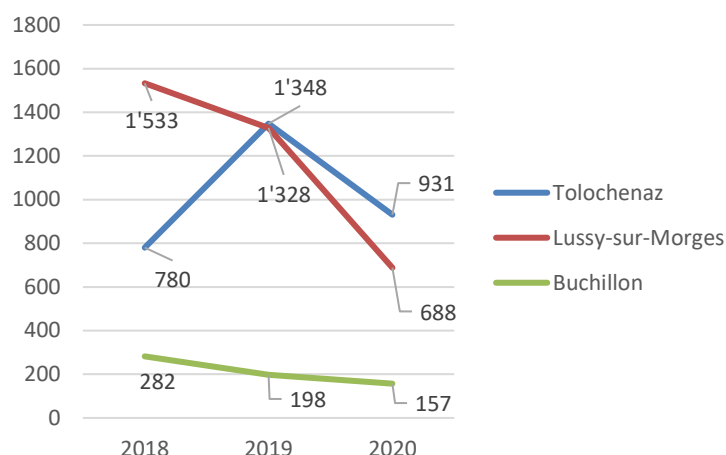
2.5.3 LASER MOBILE

En 2020, 338'300 véhicules ont été contrôlés avec un taux moyen d'infractions de 7,56 %, en baisse par rapport à 2019 (8,63%). 515 conducteurs ont été dénoncés aux autorités compétentes. En outre, une vitesse de 145 km/h a été constatée en zone 80 km/h, rentrant dans le cadre d'une procédure « Via Sicura ».

Nombre d'amendes d'ordre



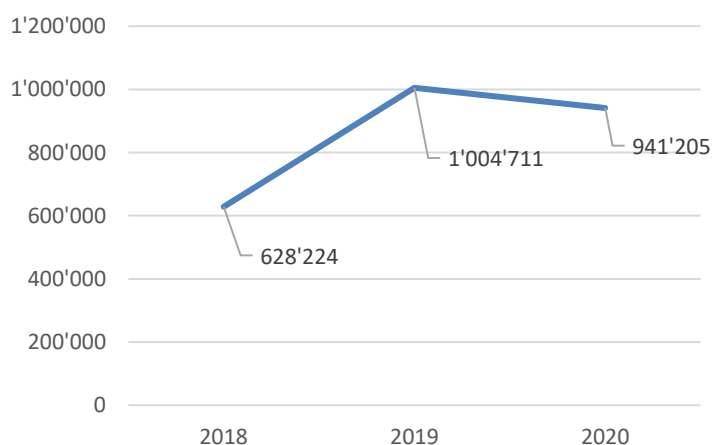
Nombre d'amendes d'ordre



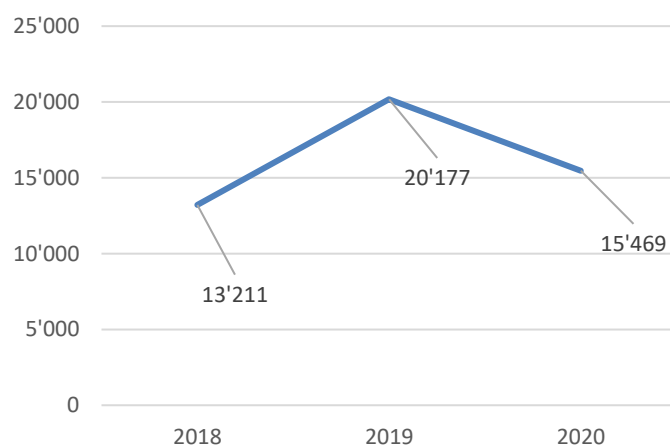
2.5.4 RADAR SEMI-STATIONNAIRE « GIRAFE »

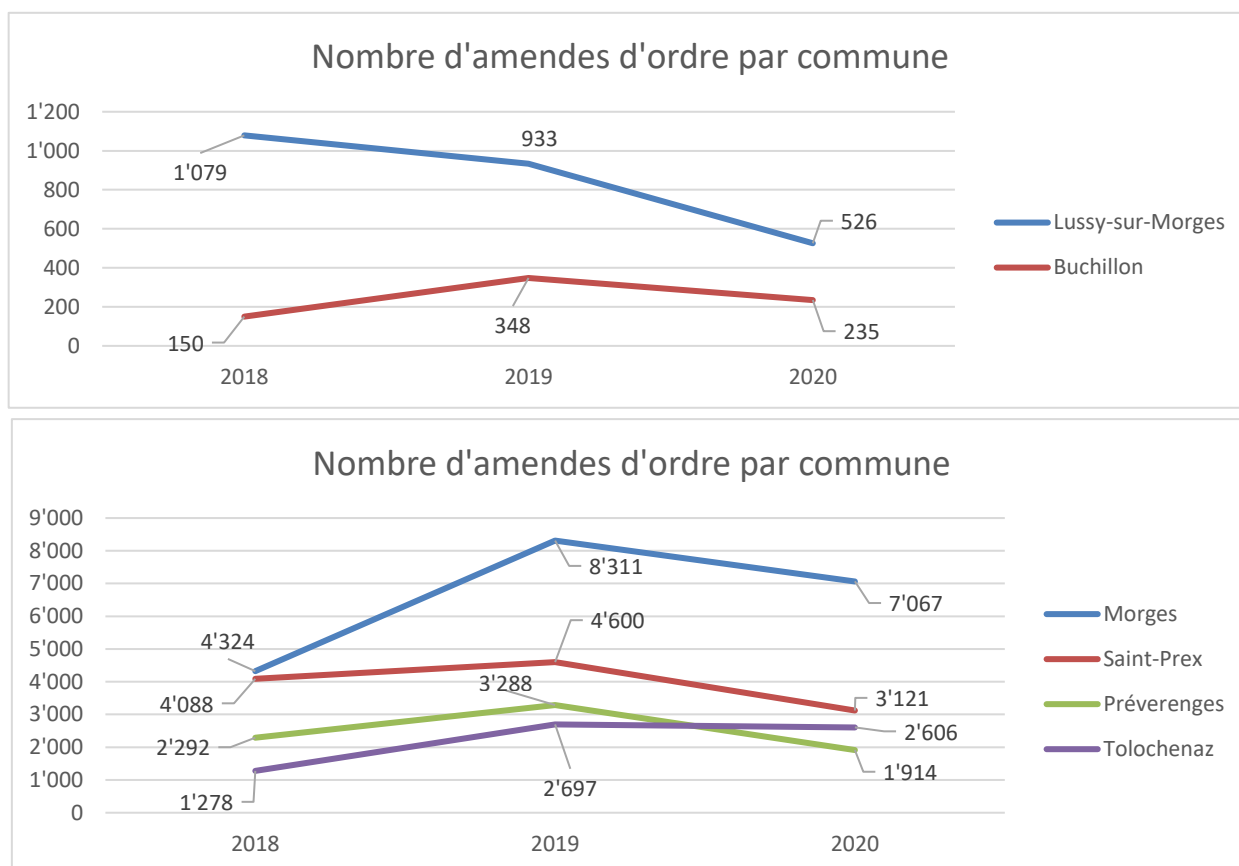
941'206 véhicules ont été contrôlés, avec un taux d'infraction moyen situé à 1,66%, en baisse par rapport à 2019 (2,39%). 118 conducteurs ont été dénoncés aux autorités compétentes. Relevons un excès de vitesse constaté à 111 km/h en localité (50 km/h), rentrant dans le cadre d'une procédure « Via Sicura ». Par ailleurs, lors de la période de pandémie, l'appareil semi-stationnaire « Girafe » a été essentiellement mis en place sur les axes routiers majeurs afin de maintenir une présence préventive.

Nombre de véhicules contrôlés



Nombre d'amendes d'ordre





2.6 PRESTATIONS CONTRACTUELLES PRM - COMMUNES

2.6.1 HORODATEURS

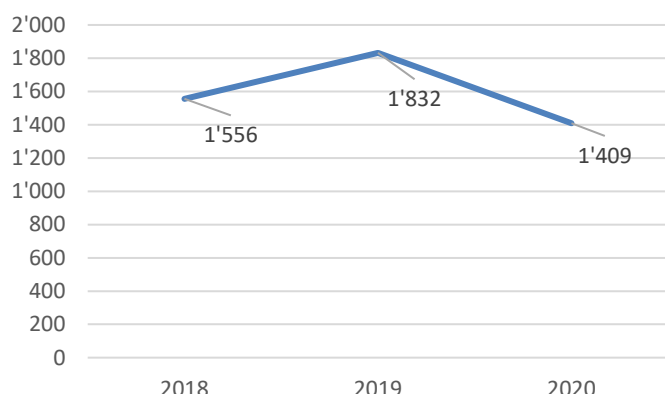
Les ASP ont effectué 594 heures pour le maintien du parc des machines, afin de conserver en parfait état de fonctionnement les 44 appareils (884 heures en 2019 et 724 heures en 2018). Ont été dénombrées 30 pannes (53 en 2019 et 48 en 2018).

Deux ASP ont été spécialement formés pour garantir un bon suivi de l'entretien des parcomètres et des horodateurs. Il est satisfaisant de constater que cette démarche a permis de baisser le nombre de pannes de plus de 40% et de bénéficier ainsi d'un gain de temps pour l'année 2020 d'environ 17 heures. Les nouvelles machines installées en décembre 2020 devraient permettre une diminution supplémentaire de 20 % sur ce type de réparation.

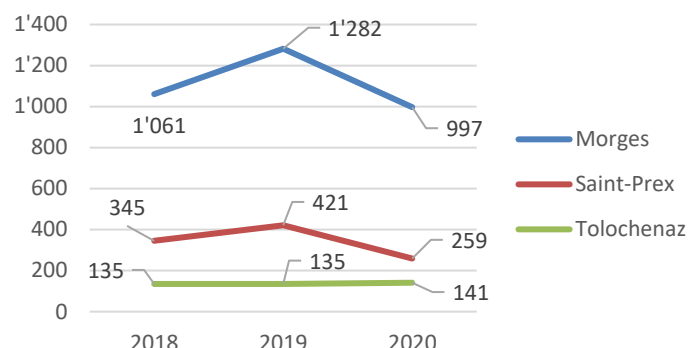
2.6.2 NOTIFICATIONS DES COMMANDEMENTS DE PAYER

Durant la période de semi-confinement, les procédures de poursuites ont été suspendues, raison pour laquelle la notification des commandements de payer est en baisse. Outre les chiffres ci-après mentionnés, il y a lieu de préciser que 12 commandements de payer ont été traités sur la Commune de Lussy-sur-Morges et aucun à Buchillon.

Commandements de payer traités



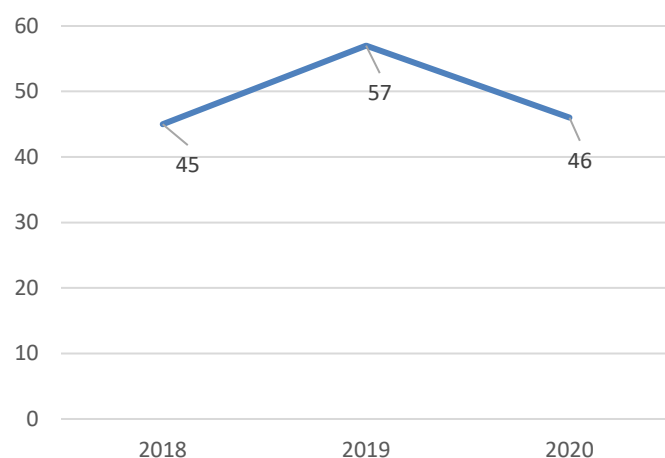
Commandements de payer traités par commune



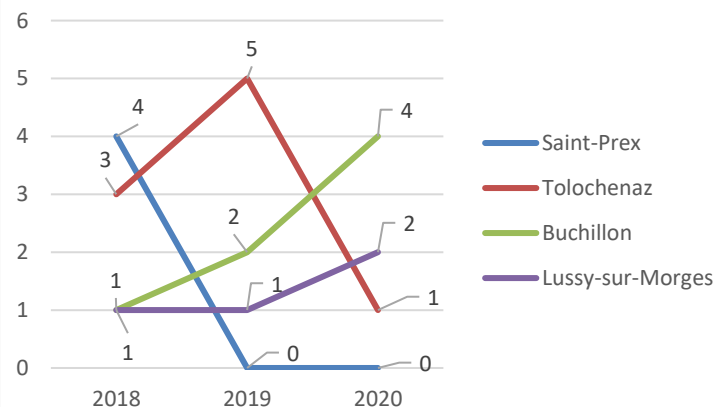
2.6.3 RAPPORTS DE NATURALISATION

Au même titre que la gestion des commandements de payer, les procédures de naturalisation ont également été suspendues pendant le semi-confinement. Au total, 53 demandes ont été traitées (65 en 2019 et 55 en 2018).

Rapports de naturalisation - Morges



Rapports de naturalisation - Autres Communes



2.6.4 RAPPORTS DE RENSEIGNEMENTS POUR L'OFFICE DE LA POPULATION

Pour rappel, les ASP sont mandatés par l'Office de la population afin de faire appliquer la Loi cantonale sur le contrôle des habitants. Sur réquisition expresse de l'Office, ils doivent contrôler si le citoyen domicilié sur le territoire PRM (Commune de Préverenges exceptée) a annoncé tout éventuel changement de situation (départ, arrivée, déménagement, état civil). En 2020, ont été établis 58 rapports (70 en 2019 et 87 en 2018). La période de semi-confinement a probablement diminué le nombre de déménagements.

2.6.5 AMENDES D'ORDRE DE STATIONNEMENT

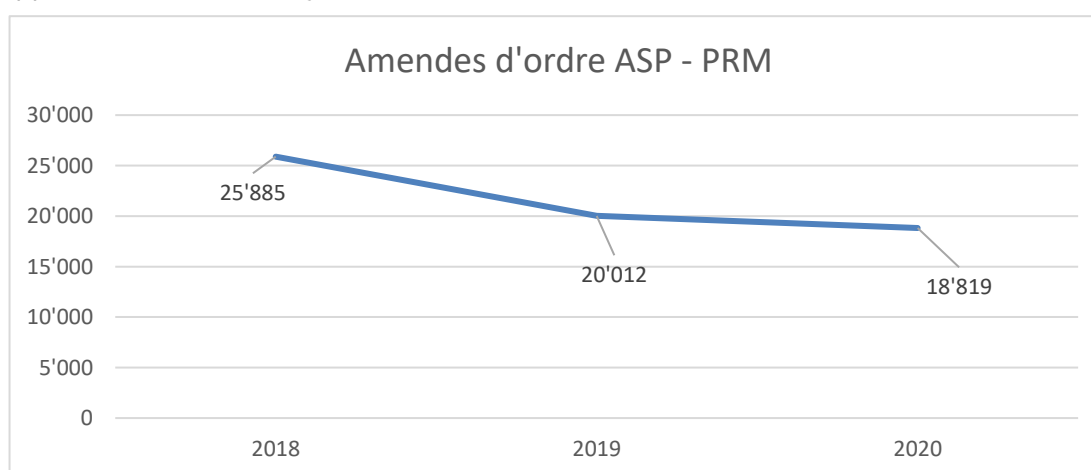
Pendant la période du semi-confinement, les ASP ont sanctionné essentiellement les véhicules gênants. Un parking, sans limitation du temps de stationnement, a été également mis à disposition pour les véhicules des citoyens en quarantaine ou en télétravail. De ce fait, l'utilisation des zones de stationnement payantes a été à la baisse, ce qui a également sensiblement fait diminuer le nombre d'amendes d'ordre sur la Commune de Morges.

Sur les communes de Buchillon, Lussy-sur-Morges, Tolochenaz et Saint-Prex, les ASP ont davantage diversifié leurs patrouilles en 2020 (hors période de semi-confinement), ce qui a permis d'effectuer plus de contrôles du stationnement, et proportionnellement, plus d'amendes d'ordre infligées. Au total, 18'819 amendes d'ordre ont été délivrées (20'012 en 2019 et 25'885 en 2018).

En octobre, un nouveau système digital, qui permet de délivrer les amendes d'ordre par QR Code, a été mis en place. Cette nouvelle pratique a l'avantage de limiter drastiquement l'utilisation du papier, car elle est liée à un portail internet, par lequel les contrevenants ont directement accès à leur amende d'ordre, avec différentes options possibles :

- donner l'identité de la personne concernée ;
- payer en ligne ;
- demander un bulletin de versement ;
- contester la procédure simplifiée, en téléchargeant le formulaire prévu à cet effet.

Il est satisfaisant de savoir que la PRM est la première police en Romandie à mettre en application ce nouveau système.



2.6.6 SERVICES DE SIGNALISATION DELIVRÉS POUR LA COMMUNE DE MORGES

- L'Unité a été sollicitée à 705 reprises, pour mettre en place, entretenir ou réparer de la signalisation, mais aussi des miroirs, plans de ville, abribus, plaques de rues, bornes automatiques ou supports à vélos. Elle a également effectué des marquages, assuré le suivi de nombreux chantiers et a réparé les dommages causés sur des installations publiques. Dans 8 cas, les personnes ont été identifiées et les frais occasionnés ont été facturés aux responsables.
- Elle a posé à 614 reprises de la signalisation concernant les divers services communaux, services funèbres, protection civile, sapeurs-pompiers, Beausobre, écoles ainsi que les sociétés sportives et culturelles ;
- Des places de parc ont été réservées à 446 reprises pour faire suite à des demandes privées, des livraisons, des grues, des déménagements, des travaux, etc. ;
- Pour chacun des 166 permis de fouille (délivrés par la Ville de Morges), de dépôts de bennes ou d'échafaudages sur le domaine public, l'Unité signalisation est intervenue en moyenne entre 3 et 4 reprises par chantier et pour certains, chaque semaine.
- L'Unité signalisation a été présente à 154 séances pour des chantiers, manifestations et projets en ville.

2.6.7 SERVICES DE SIGNALISATION DELIVRÉS POUR LES AUTRES COMMUNES

L'Unité signalisation a été sollicitée à plusieurs reprises par les communes partenaires pour l'exécution de différentes tâches de sa compétence (pose de signalisations, réservations de zones à l'occasion d'évènements divers, marquage, sécurité des chantiers, etc.).

- 34 à Tolochenaz ;
- 251 à Saint-Prex ;
- 7 à Lussy-sur-Morges ;
- 6 à Buchillon.

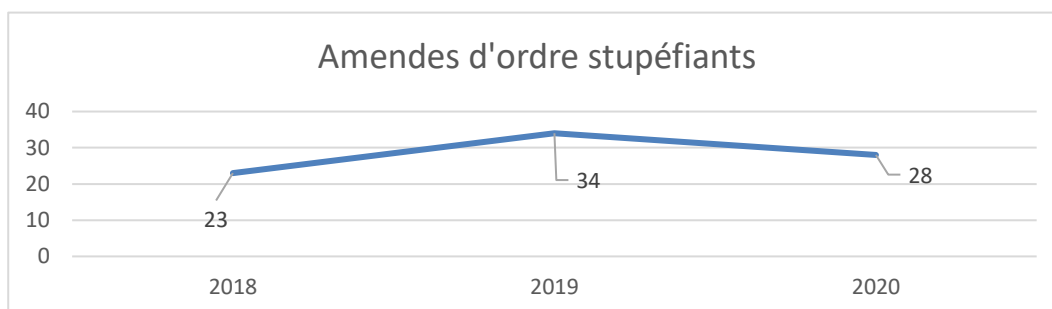
2.7 AMENDES D'ORDRE HORS STATIONNEMENT ET HORS RADAR

2.7.1 STUPÉFIANTS - CONSOMMATION DE CANNABIS JUSQU'À 10 GRAMMES

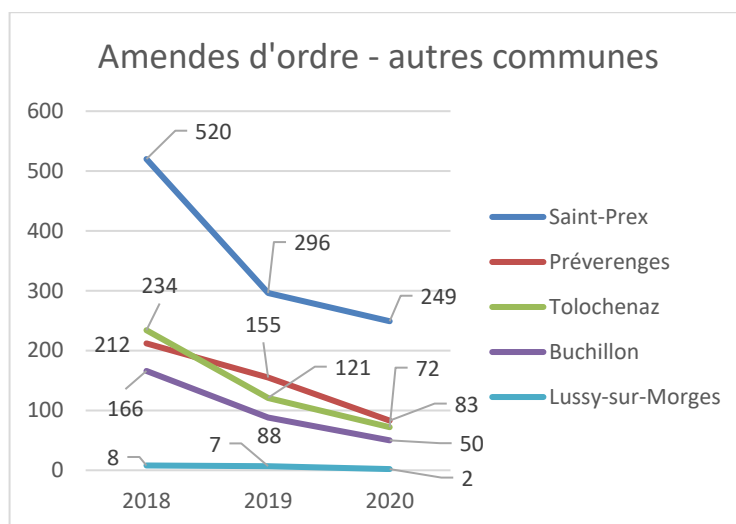
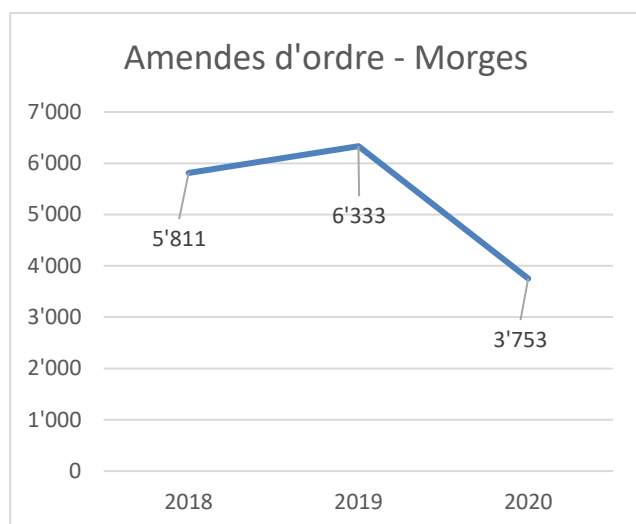
Les agents de la PRM sont intervenus à 124 reprises concernant des stupéfiants. Vingt-huit amendes d'ordre pour consommation de cannabis jusqu'à 10 grammes ont été délivrées. Lors de l'établissement de l'amende, le produit stupéfiant est saisi sur le champ, puis détruit ultérieurement sous le contrôle de la Police judiciaire.

Concernant la lutte contre les produits stupéfiants, le 6 septembre 2017, la Cour pénale du Tribunal fédéral a rendu un arrêt, rappelant que la détention ou l'acquisition de quantités minimales de dix grammes ou moins de produits ayant des effets de type cannabique ne sont pas punissables. Ainsi, la personne majeure qui, sans droit, détient, possède ou acquiert

pour sa propre consommation une quantité minime de stupéfiants de ce type, indépendamment de la teneur en THC, ne sera pas sanctionnée.

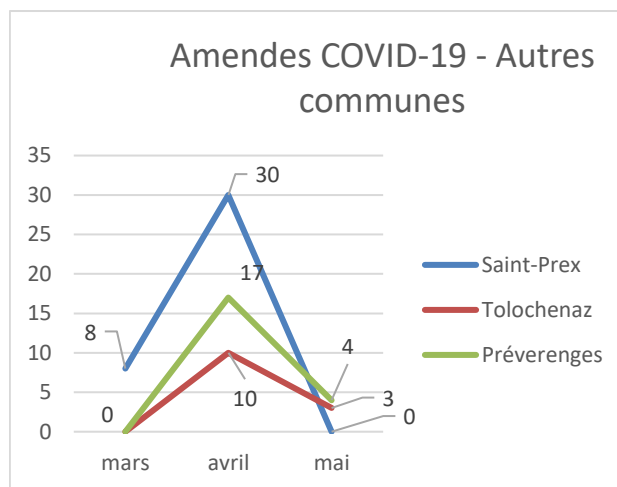
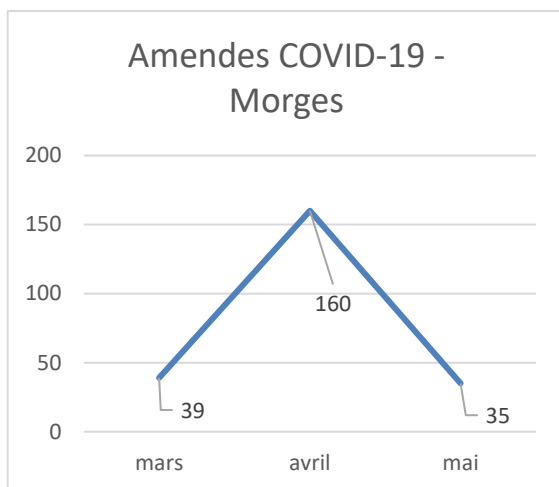


2.7.2 AMENDES D'ORDRE POLICE



2.7.3 AMENDES D'ORDRE COVID-19

Conformément à l'Ordonnance du Conseil fédéral contre la propagation du COVID-19, le non-respect des mesures a été sanctionné par une amende d'ordre. Ainsi, de mi-mars à début mai, 306 amendes d'ordre ont été délivrées pour rassemblement de plus de 5 personnes et/ou non-respect des distances. Vingt-deux pourcent ont fait l'objet d'une dénonciation pour cause de non-paiement. Les forces de police, sur constatation, ont procédé à la dénonciation de 43 personnes en infraction à l'Ordonnance fédérale.



2.8 SECRETARIAT

Au début de la crise pandémique, deux collaborateurs du secrétariat ont partiellement été détachés afin d'apporter un soutien administratif opérationnel à l'Etat-major et, durant un temps limité, à l'Etat-major Police du Canton de Vaud. Ces collaborateurs ont participé à la bonne marche des opérations mises en place et ont produit divers documents de statistiques.

Dans ses missions, le secrétariat gère et attribue les places de parc sur le domaine public et privé communal. En 2020, le secrétariat a débuté la restitution, par les abonnés, de plus de 450 boîtiers électroniques, pour délivrer des autorisations de parcage dématérialisées. Dans la continuité de ce projet, le secrétariat a repris l'entier de la gestion comptable et administrative de ces macarons, tenu précédemment par le fournisseur.

Depuis le mois d'août 2020, le service accueille une apprentie employée de commerce en contrat avec l'administration communale de la Ville de Morges. Cette apprenante est formée et évaluée conformément à l'ordonnance de formation OrFo 2012.

Enfin, le secrétariat a traité près de 700 courriers de contestation à des amendes d'ordre.

2.9 POLICE DU COMMERCE

Sur la commune de Morges, 175 manifestations ont d'abord été autorisées au travers du portail cantonal des manifestations POCAMA, dont 44 ont été ensuite annulées en raison de la pandémie COVID-19 (234 en 2019).

Les manifestations qui ont pu être maintenues, telles que Le Livre sur les Quais et La Coquette, ont nécessité de nombreuses séances afin de pouvoir vérifier la faisabilité et répondre aux mesures sanitaires en vigueur. Onze soirées spéciales ont été autorisées dans des établissements publics (82 en 2019).

Le contrôle de l'usage accru du domaine public s'est soldé par le traitement et la facturation de 156 dossiers concernant les commerces et établissements publics ainsi que l'administration de 32 terrasses.

La fermeture des établissements publics et des commerces non essentiels, ordonnée mi-mars par le Conseil fédéral, a impliqué un accompagnement conséquent, avec la mise en place d'un système de diffusion d'informations auprès des exploitants et commerçants touchés par ces mesures. Lors des réouvertures tout au long de l'année, la Police du commerce les a, en tout temps, accompagnés et informés des mesures à respecter. Elle a également assuré les contrôles nécessaires.

La participation à la Task Force de la Police cantonale du commerce a permis d'échanger toutes les informations utiles entre les différents partenaires, afin de coordonner les mesures d'accompagnement et les contrôles.

En raison du COVID-19, le Marché de Noël au Château, les Grands Marchés de Printemps/Automne ainsi que les Nocturnes de Noël ont été annulés.

Sur la Commune de Lussy-sur-Morges, 3 manifestations ont été autorisées, dont 2 ont dû être annulées en raison de la pandémie.

2.10 SERVICE DES INHUMATIONS

Ont été inscrits dans le Registre officiel du Service communal des inhumations et incinérations 345 décès (288 en 2019), dont 162 résidents morgiens (166 en 2019). Nous dénombrons

28 inhumations au cimetière de Morges et 272 incinérations. Aucun corps n'a été légué au Centre universitaire romand de médecine légale. Deux corps ont été rapatriés dans leur pays d'origine et 2 demandes de prise en charge des frais d'obsèques ont été transmises à la Municipalité de Morges (6 en 2019).

2.11 UNITÉ D'EXPLOITATION, SYSTÈMES D'INFORMATION ET LOGISTIQUE (ESIL)

Les réalisations marquantes de l'Unité pour l'année 2020 ont été les suivantes :

- Mise à jour du programme Microsoft Office 2016 sur l'ensemble des ordinateurs et début de la migration des ordinateurs fonctionnant sur un système d'exploitation Windows 7 vers le système d'exploitation Windows 10.
- Changement et installation du logiciel de sécurité antivirus Sophos.
- Création et suivi des formations du personnel de la PRM sur la plateforme Nationale de Formation Policière (PNFP).
- Mise à jour du logiciel de pilotage et contrôle d'accès des bornes escamotables.
- Installation des bornes de recharge du garage, en perspective de la livraison de deux véhicules électriques d'intervention.
- Mise en place et suivi des mesures sanitaires au sein de l'Hôtel de police (déménagements, désinfection des locaux et du mobilier, mise à disposition de solution hydro-alcoolique et de masques de protection, marquage des flux, etc.).
- Acquisition de nouvelles barrières anti-intrusion et d'une remorque de transport.

2.12 CONDUITE ET GESTION DU PERSONNEL

2.12.1 EFFECTIFS

Afin de permettre une lecture simplifiée et identique de l'effectif présenté dans le budget et dans le rapport de gestion, la structure du tableau ci-après a été adaptée. Au 31 décembre 2020 l'effectif se répartit comme suit :

Service	Nombre d'ETP 2019	Nombre d'ETP 2020
Aspirants	4	0
Assistants de sécurité publique	6.60	6.60
Direction de police /Etat-major	5.80	6.70
Police communautaire et de prévention	4	5.80
Police de proximité et d'intervention	38.5	41.50
Police du commerce	2	2
Secrétariat	4.55	4.65
Unité accueil et appui à l'engagement	4.3	3.3
Unité exploitation et systèmes d'information et logistique	3	3
Unité signalisation	2.90	2.90
Unité surveillance du trafic	2	2
Total	77.65	78.95
Personnel détaché à l'Académie de police (hors effectif)	(1)	(1)
Ratio policier/population	1/678	1/618

Le ratio national 2020 policier/population est de 1/446 et celui cantonal de 1/400.

2.12.2 ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

Le tableau ci-après illustre les arrivées, les départs et les mutations (changement d'unité/taux d'activité) de collaborateurs durant l'année 2020.

Service	Nombre d'ETP	
	Arrivées(*a)/mutations (*m)	Départs (*d)/mutations
Aspirants	0	4 (m)
Assistants de sécurité publique	0	0
Direction de police/Etat-major	1 (a)	0.10 (m)
Police communautaire et de prévention	3.80 (1.80 a + 2 m)	2 (1 d + 1 m)
Police de proximité et d'intervention	8 (3 a + 5 m)	5 (2.5 d + 2.5 m)
Police du commerce	0	0
Secrétariat	0.10 (donnée erronée en 2019)	
Unité accueil et appui à l'engagement	0	1 (d)

Service	Nombre d'ETP	
	Arrivées(*a)/mutations (*m)	Départs (*d)/mutations
Unité exploitation et systèmes d'information et logistique	0	0
Unité Signalisation	0	0
Unité surveillance du trafic	0	0
Total	13.40	12.10

2.12.3 TABLEAU D'ABSENTÉISME (EN JOURS)

Année	2017	2018	2019	2020
Maladie	688.70	866.40	1'195.70	1'044.86
COVID-19/maladie				219.44
Accidents professionnels	195.10	69.10	72.10	133.90
Accidents non professionnels	73.70	122.50	58.40	186.10
Total	957.50	1'058.00	1'326.20	1'584.30

En 2020, les collaborateurs ont fait face à des absences multiples (maladie, isolement et confinement). Les mises en quarantaine pour la période du 19 mars au 31 décembre 2020, représentent 219.44 jours. En ce qui concerne les jours d'absence maladie, plusieurs cas d'absence de longue durée sont à déplorer, à savoir 12 collaborateurs ayant généré 956.20 jours de maladie, soit environ 60% du total. La moyenne d'absence par collaborateur s'élève à 20 jours.

2.13 FORMATIONS

2.13.1 ACADEMIE DE POLICE

Aucun aspirant n'a commencé la formation à l'Académie de police de Savatan en 2020.

2.13.2 FORMATION CONTINUE

Cette année a été particulière au niveau de la formation et une majorité des formations a dû être réduite ou annulée. Malgré ce contexte défavorable, le niveau de formation dans le tir a été maintenu, avec 16 heures de tir par agent et 8 heures de self défense. En 2021, il sera important de garantir la formation continue dans tous les domaines d'activité, afin d'éviter un risque de perte partielle de connaissances. En matière de cybercriminalité, les agents de la PRM ont suivi une formation spécifique leur permettant notamment d'être plus efficaces dans l'enregistrement des plaintes.

2.13.3 TIR

Chaque agent a suivi au minimum une formation de 2 heures par trimestre sur les manipulations, l'usage de l'arme et les techniques de base, qui ont représenté 8 heures par collaborateur sur l'année. En outre, une demi-journée de formation au tir police a pu être dispensée. Dans le cadre du dispositif cantonal mis en place pour la gestion de la crise, une formation centralisée de 4 heures, au cours de laquelle nos agents ont passé avec succès le test des exigences minimales de tir, a eu lieu au Centre de la Blécherette.

2.13.4 INSTRUCTIONS COMBINÉES - TECHNIQUES D'INTERVENTION

Les formations combinées se basent sur des scénarii d'interventions réelles. Les agents de police ont pu effectuer 2 modules de formation combinés, dans un environnement proche de leurs interventions quotidiennes. Lors de ce type de formation, il s'agit de laisser la plus grande liberté de manœuvre aux collaborateurs, afin de stimuler leur prise de décision, en fonction d'une situation donnée. Un module de 4 heures a pu être organisé et les autres modules ont dû être annulés, en raison des restrictions sanitaires.

2.13.5 SÉCURITÉ PERSONNELLE

Une session de formation à la sécurité personnelle a été dispensée aux policiers et ASP, en collaboration avec des instructeurs provenant du Centre de formation de la Société Securitas SA. Les 2 autres modules prévus ont dû être annulés en raison des restrictions sanitaires. Un module centralisé, dans le même contexte que celui donné dans le tir, a été dispensé mais de manière réduite.

2.13.6 COURS DE CONDUITE HIVER TCS

Certains agents de police ont pu participer aux cours de conduite hiver dispensés par le TCS, entre janvier et février.

2.13.7 COURS SUR LA GESTION DE LA VIOLENCE VERBALE

Le personnel de la brigade ASP, de la centrale d'engagement ainsi que de la réception a pris part à une journée de formation sur la gestion de la violence verbale avec une mandataire externe. Cette expérience s'est révélée bénéfique et sera reconduite dans les années à venir.

2.14 INVENTAIRE DU MATÉRIEL DE POLICE

2.14.1 MATÉRIEL INFORMATIQUE

<i>Type</i>	<i>Nombre 2019</i>	<i>Nombre 2020</i>
Ecrans	84	90
Imprimantes	18	18
Ordinateurs de bureau	38	38
Ordinateurs portables	25	26
Téléphones fixes	50	51

2.14.2 VÉHICULES

<i>Type</i>	<i>Nombre 2019</i>	<i>Nombre 2020</i>
Fourgon Renault Master	1	1
Fourgon Renault Trafic	1	1
Fourgon VW Transporter	1	1
Motos Honda NC750XD	2	2
Opel Insignia	2	2
Peugeot Partner	1	1
Remorques	2	2
Scooters Honda 125	2	2
Seat Ateca	1	1
Vélos électriques	4	4
Vélos mécaniques	2	2
VW Fourgon T6	1	1
VW Golf banalisée	1	1
VW Sharan	3	3

2.14.3 BALISTIQUE

<i>Type</i>	<i>Nombre 2019</i>	<i>Nombre 2020</i>
Boucliers balistique	5	5
Casques balistique	14	16
Gilets porte-plaque	12	16

2.14.4 ARMES

<i>Type</i>	<i>Nombre 2019</i>	<i>Nombre 2020</i>
Glock 19" 9 mm munitions Action 4	53	53
Glock 26" 9mm munitions Action 4	8	8
HKMP5 9 mm munitions Action 4	6	6

<i>Type</i>	<i>Nombre 2019</i>	<i>Nombre 2020</i>
Pistolets SIG SAUER P 226 9 mm munitions frangible céramique 9 mm	4	4
Wyssen Défense WD9 9 mm munitions Action 4	5	5

2.14.5 RADIOS PORTATIVES POLYCOM

<i>Type</i>	<i>Nombre 2019</i>	<i>Nombre 2020</i>
TPH 900	53	55
TPH 700	35	34

2.14.6 APPAREILS DE MESURE

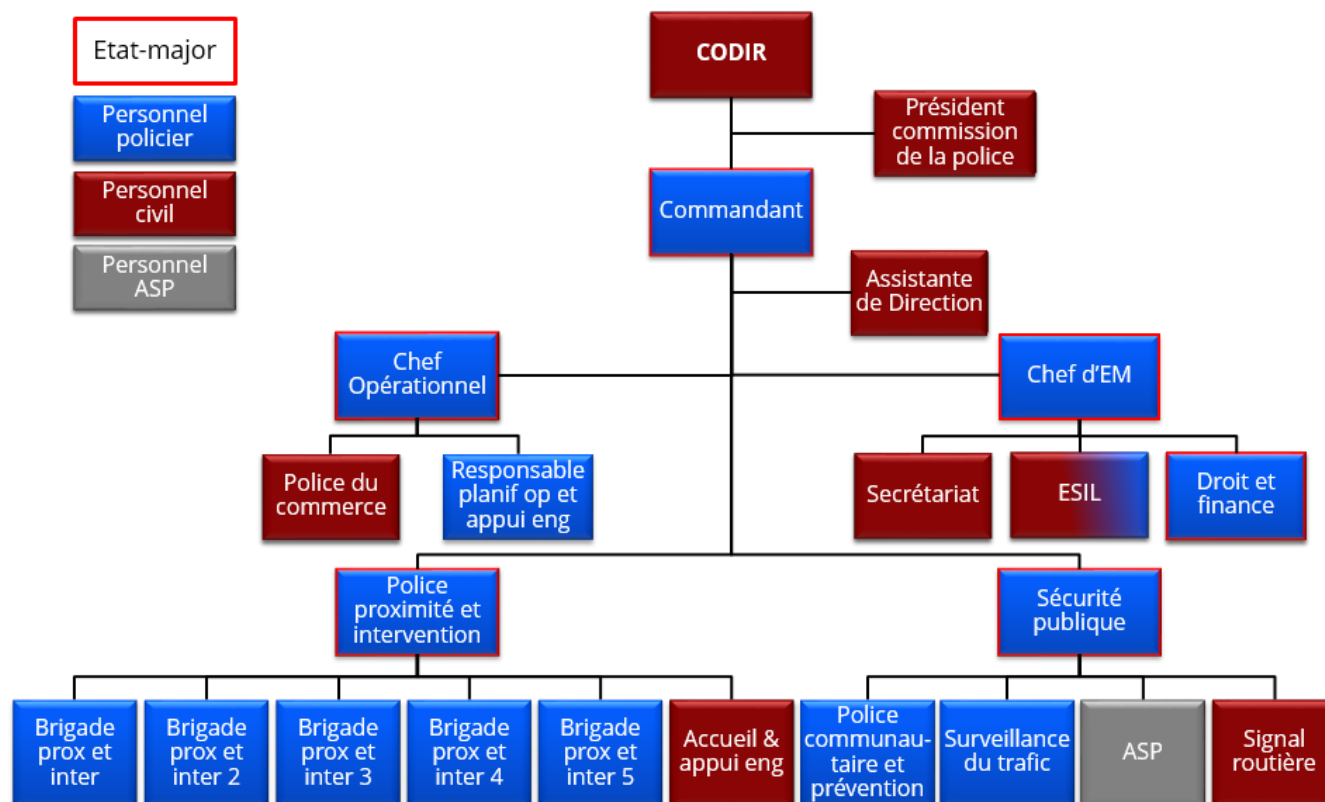
<i>Type</i>	<i>Nombre 2019</i>	<i>Nombre 2020</i>
Ethylomètres LI9000	2	2
Ethylotests Alcotrue	5	5
Ethylotest SD 400	1	-

2.14.7 MATÉRIEL RADAR

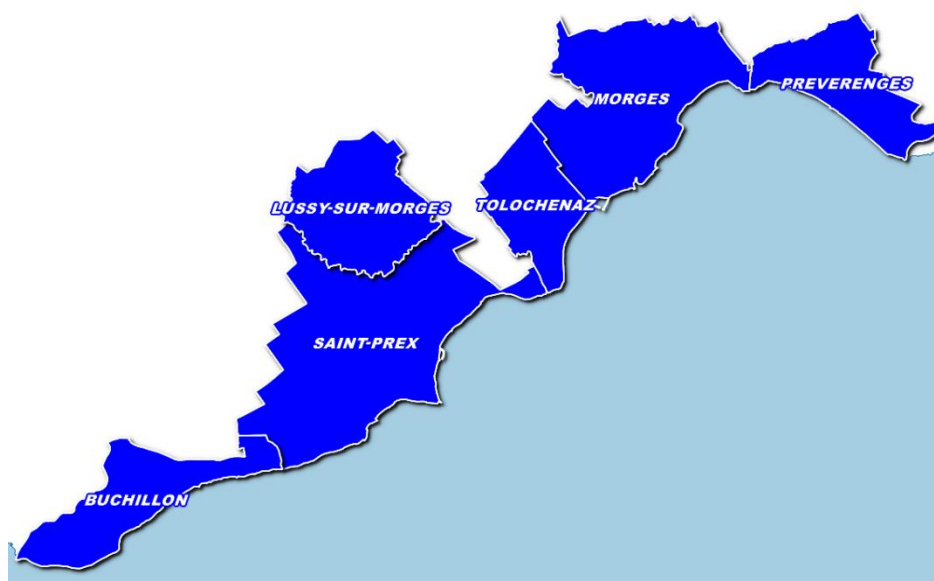
<i>Type</i>	<i>Nombre 2019</i>	<i>Nombre 2020</i>
Appareil comptage véhicules	1	1
Boîtes contrôle feux et vitesse	5	4
Girafe contrôle vitesse	1	1
Pistolet laser	1	1
Radars pédagogiques	3	4

3 ORGANISATION

3.1 ORGANIGRAMME



3.2 COMMUNES MEMBRES



3.3 LE COMITÉ DE DIRECTION



Anne-Catherine
Aubert-Despland
Morges
Présidente



Alain Garraux
Préverenges
Vice-président



Jean-Jacques
Aubert
Morges



Olivier Jeanneret
Tolochenaz



Max Giarré
Buchillon



Michel Pansier
Lussy-sur-Morges



Carine Tinguely
Saint-Prex

L'organisation des dicastères au sein du Comité de direction est la suivante :

Comité de direction	Dicastère
Anne-Catherine Aubert-Despland, présidente	Administration générale - Relations extérieures - Communication - Inhumation - Police du commerce - Police administrative
Alain Garraux, vice-président	Informatique
Jean-Jacques Aubert, membre	Finances - Contrôle de gestion
Olivier Jeanneret, membre	Division opérationnelle (police secours, police de proximité, Unité radar et ASP) - Personnel - Formation continue
Max Giarré, membre	Signalisation - Uniforme - Matériel corps de police
Michel Pansier, membre	Véhicules - Radar
Carine Tinguely, membre	Locaux, loyers et agencement - Assurances

3.4 LE CONSEIL INTERCOMMUNAL

■ Buchillon

M.	Raymond	Chatelan (scrutateur)
M.	Jeanny	Perrin (suppléant)

■ Lussy-sur-Morges

Mme	Nadine	Huber (suppléante)
M.	Andréas	Küenzi

■ Morges

Mme	Bariza	Benkler
M.	Pierre Marc	Burnand (décédé en décembre)
M.	Yvan	Christinet (suppléant)
M.	Charles	Dizerens
M.	Sacha	Fehlmann
Mme	Béatrice	Genoud-Maurer (scrutatrice suppléante)
M.	Jean-Claude	Goy
Mme	Ludivine	Guex (suppléante) - <i>Démissionnaire</i>
Mme	Catherine	Hodel
M.	Maurice	Jaton
Mme	Laure	Jaton
Mme	Dominique	Kubler-Gonvers (suppléante)
M.	Steven	Kubler - <i>Démissionnaire</i>
Mme	Claire	Martinet (suppléante)
M.	Jean-Pierre	Morisetti
M.	Jean	Nzikou
Mme	Fineke	Ouwehand
Mme	Sandra	Palmieri
M.	Mario	Pasqualone
M.	Lucien	Rey (scrutateur)
M.	Frédéric	Vallotton
M.	Joseph	Weissen (suppléant)
Mme	Rita	Wyss (suppléante)

■ Préverenges

M.	Steen	Boschetti (suppléant)
M.	Antoine	Chappuis (vice-président dès le 30 juin)
M.	Serge	Kazandjan
Mme	Béatrice	Moser (scrutatrice suppléante)
M.	Thi	Nguyen (suppléant)
M.	Hervé	Nusbaumer
M.	Serge	Risse
M.	Etienne	Schaller

■ Saint-Prex

M.	Christian	Boillat
M.	Michel	Conne
M.	François	Ludwig
Mme	Sandrine	Pittolaz
M.	François	Siegwart (président dès le 30 juin)
M.	Joël	Tardy

■ Tolochenaz

M.	Gérard	Robin (suppléant)
M.	Jean-Claude	Rochat
Mme	Catherine	Sutter

■ Secrétaire

Mme	Claude	de Titta
-----	--------	----------

3.5 COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

M.	Antoine	Chappuis
M.	Raymond	Chatelan
M.	Michel	Conne (suppléant)
M.	Jean-Claude	Goy (suppléant)
Mme	Catherine	Hodel
Mme	Nadine	Huber (suppléante)
M.	Andréas	Küenzi
M.	François	Ludwig (président)
M.	Jeanny	Perrin (suppléant)
M.	Serge	Risse (suppléant)
Mme	Catherine	Sutter

4 CONCLUSION

2020, une année où tout avait bien commencé avec les Jeux Olympiques de la Jeunesse, événement sportif de grande envergure qui mêla toutes les générations et qui mit en avant les nouveaux talents des sports d'hiver. Cette manifestation s'est déroulée dans un esprit bon enfant, festif et ceci dans un cadre totalement pacifique. Notre corps de police a fourni le personnel nécessaire au sein de la structure CONCORDE (coordination des engagements majeurs sur le canton) afin de remplir les missions d'ordre et de sécurité publics. Bien entendu en arrière-plan, les nouvelles d'Asie se faisaient de plus en plus inquiétantes et la COVID se positionnait comme la menace principale au niveau international.

Le 13 mars 2020, le Conseil d'Etat prononçait l'état de nécessité et déclenchait le plan ORCA pour la 1^{ère} fois de l'histoire du canton. Cette décision a eu une répercussion directe sur les forces de police qui ont été, tout comme les autres services communaux, fusionnées avec les services du canton. Lors de cette mutation organisationnelle, la Police cantonale a décidé d'intégrer les cadres des polices communales à tous les niveaux afin de garantir une cohérence décisionnelle dans la gestion de crise.

Malgré certaines appréhensions naturelles provenant d'un passé récent, cette intégration s'est extrêmement bien déroulée et a tout de suite porté ses fruits sur le terrain opérationnel en garantissant une réponse policière de qualité pour toutes les citoyennes et tous les citoyens du canton.

Une crise offre autant d'opportunités que de difficultés. Dans le cadre de cette organisation policière COVID, les cadres engagés se sont concentrés sur l'accomplissement des missions et la saisie des opportunités. En l'espace de quelques semaines, nous avons appris à nous connaître en faisant tomber les préjugés et en augmentant la confiance mutuelle. Nous avons développé le système de gestion de l'engagement (SAGA) en ayant une visibilité complète sur les ressources policières. Nous avons mixé les équipes afin d'augmenter l'efficacité opérationnelle. Nous avons su protéger notre personnel avec des organisations et directives internes adéquates et enfin, nous avons augmenté l'intelligence collective de notre organisation en surmontant les obstacles engendrés par cette crise. Une conclusion simple de ce travail d'équipe est que nous sommes complémentaires et plus forts ensemble !

Deux éléments importants ont guidé notre démarche dans la gestion commune de cette crise. Le premier étant de conserver notre autonomie décisionnelle sur notre secteur d'accréditation et le deuxième étant une neutralité financière par rapport aux décisions prises. Lors de la première vague, la PRM a effectué plus de 5000 heures d'opérations de manière totalement autonome, en pouvant de surcroît compter sur une réserve cantonale de force de police. La neutralité des coûts a été respectée dans toutes les décisions et nous pouvons même relever qu'une partie importante des charges, découlant de l'achat du matériel de protection COVID, a été prise par le canton.

En ce qui concerne l'engagement du personnel de la PRM, il est à souligner que toutes et tous ont démontré une très grande capacité d'adaptation. Nous avons dû changer plusieurs fois notre organisation interne, nos horaires, notre planification avec des missions de dernière minute ; une majorité de notre personnel a dû prendre plus de responsabilités et

accomplir des tâches nouvelles. De plus, nous avons été confrontés à une vague incessante de directives changeantes que nous devons faire appliquer aux citoyennes et citoyens ainsi qu'aux commerçantes et commerçants de notre secteur. Nous avons toujours pris le parti et le pari d'accompagner la population à travers cette crise et de la faire adhérer aux décisions fédérales et cantonales, en fournissant des explications et informations ciblées.

Malgré la crise et grâce à un engagement collectif important, nous avons pu concrétiser plusieurs projets stratégiques pour notre corps de police durant l'année écoulée. Il s'agit en particulier, du système d'amende d'ordre par QR code, de l'évaluation d'un véhicule électrique pour les unités d'intervention, du renouvellement partiel du parc d'horodateurs ainsi que de la mise en application de notre nouveau recueil d'ordre.

Nous tenons à remercier l'entier de notre personnel pour les prestations accomplies durant cette année mouvementée. Nous adressons un remerciement particulier à tous les cadres qui n'ont pas failli dans leurs prises de responsabilité et également à tous les services des communes membres avec lesquels la collaboration est toujours agréable et efficace.

2020 a été une année pas comme les autres, elle nous a constamment défiés dans tous les domaines et surtout elle nous a marqués par sa dureté et ses moments tragiques. Nous souhaitons exprimer notre sympathie à toutes les personnes touchées par cette crise et ce virus. Nous avons passé 2020 à servir et à protéger, nous continuerons de le faire en essayant toujours de vous donner tous les jours toutes les raisons de nous faire confiance.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- vu le rapport de gestion du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la gestion relative à l'exercice 2020.

au nom du Comité de direction
la présidente la secrétaire

Anne-Catherine
Aubert-Despland

Pili Perez

Mars 2021

Annexe : missions et activités des unités

ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION 2020

MISSIONS ET ACTIVITES DES UNITES

SOMMAIRE

Contenu

PRÉAMBULE	3
1 POLICE DE PROXIMITÉ ET D'INTERVENTION (PPI)	3
1.1 UNITE D'ACCUEIL ET D'AIDE À L'ENGAGEMENT (AAE)	5
2 SÉCURITÉ PUBLIQUE (SP)	6
2.1 POLICE COMMUNAUTAIRE ET DE PRÉVENTION (PCP).....	6
2.2 UNITE DE SURVEILLANCE DU TRAFIC (ST).....	7
2.3 BRIGADE ASSISTANTS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (ASP)	8
2.4 UNITÉ SIGNALISATION	8
3 SECRÉTARIAT	9
4 POLICE DU COMMERCE	9
5 SERVICE DES INHUMATIONS	10
6 UNITÉ D'EXPLOITATION, SYSTÈMES D'INFORMATION ET LOGISTIQUE.....	11

PRÉAMBULE

Cette annexe a pour objectif de présenter un rappel de la structure des unités de la PRM et de dresser la liste de leurs missions et activités principales.

1 POLICE DE PROXIMITÉ ET D'INTERVENTION (PPI)

La subdivision Police de proximité et d'intervention (PPI) est composée de 5 brigades d'intervention (9-10 agents) et de l'Unité d'accueil et d'appui à l'engagement (UAAE). La PPI assure l'ensemble de la mission dite de police secours, dont la réception à l'Hôtel de police, et la centrale d'engagement.

La subdivision PPI est chargée des missions générales de police, à savoir :

- veiller à la protection des personnes et des biens ;
- veiller à l'application des lois et des règlements ;
- prévenir les atteintes à la sécurité et à l'ordre public, tout comme à l'environnement ;
- prêter assistance en cas de danger grave, d'accident ou de catastrophe ;
- assurer la surveillance et la régulation de la circulation routière et établir les constats d'accidents ;
- établir les constats de police (dommage à la propriété, vols avec effraction, etc.) et enregistrer les plaintes pénales, pour autant que l'évènement y relatif ne nécessite pas d'investigation formelle immédiate ;
- assurer, lorsque le recours à la force publique est nécessaire, l'exécution des décisions administratives et judiciaires (exécution de mandats d'amener pour la Justice de paix, pour l'Office des poursuites et pour l'Office des migrations) ;
- exercer des tâches dans le domaine de la protection de l'Etat ;
- mener des actions de prévention.

Pour mener à bien l'exécution de ses tâches, la subdivision PPI travaille 24 heures sur 24, 365 jours par an.

Outre leur équipement et armement personnels, les agents de police disposent de matériel et d'armement collectifs, tels que des boucliers, des méga-sprays au poivre, des pistolets mitrailleurs et du matériel de signalisation et de protection.

Pour une lecture aisée du chapitre 4.1.1 et dans le souci de respecter les dernières directives concernant la catégorisation ainsi que la codification des événements notés dans le journal des événements police (JEP), toutes les interventions ont été regroupées par famille, expliquées ci-après :

- Patrimoine : abus de confiance, appropriation illégitime, brigandage, vols à l'arraché, vols à l'astuce, vols à la tire, vols à l'étalage, utilisation frauduleuse d'un ordinateur, filouterie d'auberge, etc.

- Vols par effraction : cambrioleurs à l'œuvre, cambriolages avérés, vols par introduction clandestine.
- Circulation : accident de chantier, perte et/ou découverte de plaques, défaut d'assurance RC, fermeture de route, conduite sous l'influence de produits stupéfiants, ivresse au volant, infraction LCR, etc.
- Accidents de la circulation : accidents de la circulation avec blessé, accidents de la circulation avec dommages matériels. Il est à relever une dizaine d'accidents avec blessé(s) sur notre secteur d'intervention.
- Règlement de police : chien mordeur, différent familial, infraction aux règlements communaux, ivresse, litige, scandale, trouble de l'ordre public, nuisances, etc.
- Accidents de personnes – danger : accidents de travail et/ou de loisir, alarme, animaux, chute à domicile, chute d'objet, déchetterie sauvage, incendie, inondation, intempérie, pollution, manifestations illégales, etc.
- Stupéfiants : infractions à la Loi sur les stupéfiants, trafic.
- Décès – disparitions : disparition, fuite d'un hôpital ou d'un lieu de placement, inquiétude pour une personne, issue fatale, mort naturelle ou suspecte, suicide, etc.
- Demandes d'assistance : Il s'agit principalement d'interventions de police de nature diverse, qui doivent être requalifiées durant l'intervention. Par exemple, une demande d'assistance pourrait finalement se transformer en nuisances sonores.
- Violences domestiques : tous les actes de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique qui surviennent entre des anciens ou actuels partenaires, mais aussi des familiers (qui vivent sous le même toit). Dans le cas d'actes de violence au sein d'un couple actuel ou passé, les infractions sont poursuivies d'office. Dans le cadre plus large des violences domestiques (cadre familial, ex : parent - enfant), les infractions doivent faire l'objet d'une plainte pénale pour être poursuivies.
- Autres infractions aux lois : bagarre, fausse monnaie, diffamation, calomnie, injure, homicide, lésions corporelles, menaces, affaires de mœurs, violation de domicile, voies de fait, etc.
- Action – mesures de police : appréhension, arrestation, collaboration inter-police, engagement chien, mise en cellule, transfert sécurité de patient, opération, contrôle d'identité, approche en résolution de problème, etc. Il s'agit d'une grande part de notre activité.
- Informations – personnes – objets et lieux : objets trouvés, informations diverses à traiter ou à vérifier. En ce qui concerne les personnes, il s'agit principalement d'informations téléphoniques nécessitant des vérifications sur place et générant souvent du travail administratif.

1.1 UNITE D'ACCUEIL ET D'AIDE À L'ENGAGEMENT (AAE)

L'Unité d'accueil et d'appui à l'engagement est la porte d'entrée de la Police Région Morges (PRM). Celle-ci est chargée d'accueillir le public, mais également de répondre aux demandes téléphoniques.

L'Unité est scindée en 2 entités : la réception et la centrale d'aide à l'engagement.

Elle a pour mission de réceptionner toutes les demandes, de les traiter et réorienter les appels si nécessaire.

RÉCEPTION

- L'accueil du public.
- Gestion des appels administratifs.
- Gestion des autorisations de parcage.
- Gestion journalière des encaissements.
- Gestion des objets trouvés.
- Gestion des bulletins d'hôtels.
- Gestion des annonces de perte de pièce d'identité suisse et étrangère.
- Enregistrement et recherche de renseignements pour les commandements de payer.

CENTRALE

- Gestion d'appels d'urgence.
- Gestion du Système d'aide à l'Engagement (SAGA).
- Gestion des interventions et des partenaires.
- Gestion des contrôles pour les patrouilles.
- Gestion des communications radio.
- Gestion des appels dans le bâtiment.
- Gestion des bornes de la ville.
- Gestion des bulletins d'alarmes.

2 SÉCURITÉ PUBLIQUE (SP)

La subdivision est composée de la brigade de police communautaire et de prévention (PCP), de l'Unité de surveillance du trafic (ST), de la brigade des Assistants de sécurité publique (ASP) et, depuis le 1^{er} octobre 2019, de l'Unité signalisation.

La collaboration directe entre ces diverses unités est essentielle pour apporter des réponses complètes aux différentes thématiques qui nous sont soumises. Les agents rattachés à cette subdivision ne travaillent pas dans l'urgence et peuvent ainsi consacrer le temps nécessaire à la résolution de conflits ainsi qu'au travail dans les quartiers.

2.1 POLICE COMMUNAUTAIRE ET DE PRÉVENTION (PCP)

- Missions de police
 - Veiller à l'application des lois et règlements.
 - Prêter main-forte à la PPI.
 - Être disponible pour les engagements au niveau cantonal.
- Missions spécifiques de la brigade
 - Assurer la tenue des postes décentralisés (Saint-Prex et Préverenges).
 - Entretenir les contacts, notamment lors des marchés bihebdomadaires.
 - Développer le service public de proximité sur les communes partenaires.
 - Répondre aux attentes des contribuables, enregistrer les plaintes pénales, offrir une approche différente en cas de plainte chicanière.
 - Assurer les missions de police sur le secteur PRM.
 - Effectuer des patrouilles pédestres, cyclistes et motorisées afin d'augmenter la visibilité sur le territoire PRM.
 - Démarchage proactif des entreprises locales.
 - Relation avec le public afin de répondre aux inquiétudes d'ordre sécuritaire.
 - Assurer la tenue du stand PRM lors des Marchés du Printemps et d'Automne, lors des campagnes de prévention ou d'actions spécifiques.
 - Travail en réseau avec la Police cantonale et les partenaires.
 - Campagnes de prévention routière, affichage et actions sur le terrain.
 - Campagnes liées à la criminologie ; cambriolages, vols à la tire, réseaux sociaux.
 - En prise directe avec le milieu scolaire et les associations locales. Prise en charge et suivi de personnes en rupture sociale, dans le cadre légal.
 - Formation et instruction scolaire sur l'ensemble du territoire PRM.
 - Dépistage des zones d'insécurité publique et de regroupements interlopes.

- Missions dans le cadre du Poste Mobile
 - Rencontrer les autorités communales 1 fois par mois.
 - S'enquérir de l'état de situation sécuritaire de la commune et/ou du secteur.
 - Accueillir les citoyens d'une façon adaptée à la saison.
 - Effectuer des patrouilles pédestres et cyclistes.
 - Proposer et organiser des analyses sécuritaires.
 - Planifier des rencontres avec le préposé et/ou l'agent de quartier / du secteur.
 - Analyser la teneur des plaintes chicanières et/ou de voisinage.
 - Prendre la mesure des demandes et développer une stratégie pour approcher les diverses problématiques rencontrées.
 - Remonter les informations récoltées auprès de nos partenaires.
- Tâches administratives
 - Enregistrer les plaintes ordinaires et planifier les plaintes particulières.
 - Diriger les citoyens auprès de l'administration PRM, selon le(s) besoin(s).
 - Communiquer les renseignements utiles aux citoyens.
 - Servir d'acteur de prévention routière, sécurité routière et criminalité, en relation avec la saison.
 - Proposer le matériel nécessaire en matière de prévention, goodies.

2.2 UNITE DE SURVEILLANCE DU TRAFIC (ST)

Elle est chargée :

- D'effectuer des contrôles de vitesse sur l'ensemble du territoire de la PRM, au moyen d'un système de radar embarqué dans un véhicule ou mis sur trépied au bord de la chaussée.
- De détecter, d'identifier et de verbaliser, à l'aide d'images enregistrées par les radars automatisés, les diverses infractions au code de la route.
- De pourvoir à l'installation d'un appareil indicateur de vitesse préventif qui informe les automobilistes de leur vitesse respective.

L'installation de ces radars a comme principal objectif de faire baisser, de manière globale, la fréquence des dépassements des vitesses prescrites et des infractions routières. Elle a probablement un effet très significatif sur la réduction du nombre d'accidents et des conséquences qui en découlent.

Afin d'effectuer de la prévention, autant sur des routes à large fréquentation, que dans des quartiers résidentiels, les appareils préventifs ont été installés au bord des chaussées de toutes les communes membres, permettant ainsi d'informer les usagers de la route de leur vitesse et d'établir des statistiques sur les vitesses ainsi que sur le nombre de passages.

2.3 BRIGADE ASSISTANTS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (ASP)

Elle a pour mission de :

- Selon la délégation communale, surveiller et contrôler les zones de stationnement ainsi que les parcs et promenades.
- Notifier les commandements de payer (la Commune de Préverenges exceptée) et dresser les rapports en cas de passage(s) infructueux.
- Sur réquisition de l'Office de la population, procéder aux enquêtes de voisinage.
- Procéder aux auditions et à l'établissement des rapports de renseignements dans le cadre du processus des demandes de naturalisation.
- Dans les limites définies par leur fonction, veiller à l'application du Règlement de police.
- Fournir un appui aux différentes entités opérationnelles.
- Exécuter les tâches déléguées par les Municipalités.
- Contrôler la taille des haies.
- Entretenir le parc des horodateurs.
- Être en présence préventive aux abords des établissements scolaires.
- Mettre en place de petits dispositifs de circulation et de stationnement.

2.4 UNITÉ SIGNALISATION

Elle a pour mission de :

- Participer à la réalisation de projets de circulation routière (études, signalisation, marquage, légalisation et mise en place).
- Mettre en place la nouvelle signalisation.
- Entretenir, nettoyer ou réparer la signalisation générale, lumineuse, les miroirs, les abribus, les barrières, les plaques de rues, les bornes automatiques et les supports à vélos.
- Mettre en conformité la signalisation routière, le marquage, assurer le suivi avec les chantiers et la sécurité en général.
- Collaborer aux diverses manifestations et à la mise en place du dispositif général et des déviations.
- Établir les dossiers de réalisation pour les décisions municipales.

- Recenser et référencer la signalisation et participer à l'enregistrement des données sur le système d'information du territoire.
- Coordonner et suivre les travaux lors de chantiers (mise en place des déviations) et conseiller les entreprises en matière de signalisation et de sécurité. Collaborer avec les Chargés de la sécurité des chantiers.
- Lors d'accidents avec dommages à la signalisation, prendre les premières mesures de sécurité, de réparation et assurer le suivi.
- Réserver les places de stationnement (déménagements, mariages, services funèbres, etc.).
- Mettre en fourrière les deux roues abandonnés, volés, perdus ou en infraction prolongée.

3 SECRÉTARIAT

Le secrétariat a pour mission de :

- Traiter les amendes d'ordre de toutes les communes membres de la Police Région Morges (PRM), à l'exception de la commune de Préverenges, conformément à la Loi sur les Amendes d'Ordre (LAO).
- Tenir le bureau administratif de la Commission de police (cf. point 7 ci-dessous).
- Apporter un soutien administratif pour la gestion des inhumations.
- Apporter un soutien administratif au service signalisation pour l'établissement de factures et/ou d'autorisations de parcage.
- Attribuer et gérer les places de parc sur le domaine public et le domaine privé communal.
- Transmettre les rapports de police et plaintes aux différentes instances.

4 POLICE DU COMMERCE

La Police du commerce s'occupe, pour la Commune de Morges, de l'ensemble des lois citées ci-dessous :

- Loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB)
 - Gestion administrative des licences des établissements.
 - Examen technique pour la mise à l'enquête des nouvelles terrasses, en collaboration avec la Direction de l'aménagement du territoire et développement durable.
 - Encaissement des taxes et émoluments, prolongation d'ouverture.
 - Gestion des demandes de manifestations, délivrance d'autorisations et de permis temporaires.

- Loi fédérale sur le commerce itinérant (LCI)
 - Gestion du domaine public, occupation pour porte-habits, stop trottoir, etc., foires et marchés, expositions, cirques, forains, kiosques à glaces et marrons, stands d'informations et de collectes sur la voie publique.
- Loi fédérale sur l'exercice des activités économiques (LEAE)
 - Délivrance des autorisations pour le commerce d'occasion et appareils automatiques.
 - Collaboration avec l'Office de la population pour tenir à jour le registre des entreprises.
 - Contrôles sporadiques des commerces.
- Ordonnance sur l'indication des prix (OIP)
 - Contrôles à la suite de plaintes émanant du public.
 - Contrôles ponctuels des soldes.
 - Contrôles sporadiques des commerces.

En outre, elle assure les tâches ci-après :

- Service des taxis
 - Gestion des autorisations A, B et C, analyse, délivrance et mises à jour annuelles des carnets de conducteurs.
 - Examen des nouveaux conducteurs.
 - Collaboration avec le responsable des contrôles sur le terrain.
- Garde-meubles Municipal
 - Gestion administrative des exécutions forcées d'expulsion ordonnées par la Justice de paix.
 - Gestion du garde-meubles municipal.

5 SERVICE DES INHUMATIONS

Le Service des inhumations et incinérations est responsable de la gestion administrative des décès et de l'attribution des concessions pour la Ville de Morges. Il assure :

- L'enregistrement des déclarations de décès et informe les autorités concernées (Justice de paix, Office de la population, Commune de Morges).
- La réception de constatations médicales de décès ainsi que les attestations de déclaration de décès.
- La délivrance des permis d'inhumer ou d'incinérer.
- La gestion des contrats de concession de tombe.

6 UNITÉ D'EXPLOITATION, SYSTÈMES D'INFORMATION ET LOGISTIQUE

Elle a un rôle vertical dans son quotidien. Les tâches se déclinent comme suit :

EXPLOITATION

- Gestion du bâtiment
- Gestion de la partie commune de la cafétéria
- Gestion de la centrale d'engagement.

SYSTÈMES D'INFORMATION

- Gestion du programme du temps de travail ZEIT
- Gestion administrative de la communication interne et externe
- Répondant informatique civil
- Référent informatique police
- Référent plateforme Tocco / ISP
- Représentant de la PRM au GRI – SOPV
- Gestion du réseau LAN et wifi.

LOGISTIQUE

- Responsable du matériel de police
- Répondant POLYCOM
- Responsable du parc des véhicules
- Répondant pour le matériel embarqué dans les véhicules
- Tenue des stocks
- Appels d'offres.